

EVIDENCE

OTTAWA, Thursday, April 23, 2026

The Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs met with videoconference this day at 10:30 a.m. [ET] to study Bill C-14, An Act to amend the Criminal Code, the Youth Criminal Justice Act and the National Defence Act (bail and sentencing).

Senator David M. Arnot (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Good morning. My name is David Arnott. I'm a senator from Saskatchewan. I'm the chair of the committee.

I invite my colleagues to introduce themselves.

[*Translation*]

Senator Miville-Dechêne: Julie Miville-Dechêne from Quebec.

[*English*]

Senator Tannas: Senator Tannas from Alberta.

Senator Ross: Krista Ross from New Brunswick.

[*Translation*]

Senator Clement: Bernadette Clement from Ontario.

[*English*]

Senator Simons: Paula Simons, Alberta. I come from Treaty 6 territory.

Senator Pate: Kim Pate. Welcome online. I live here on the unceded, unsurrendered and unreturned territory of the Algonquin Anishinaabe.

[*Translation*]

Senator Saint-Germain: Raymonde Saint-Germain from Quebec.

[*English*]

Senator Dhillon: Good morning. Baltej Dhillon, British Columbia.

The Chair: We are meeting to continue our study of Bill C-14, An Act to amend the Criminal Code, the Youth Criminal Justice Act and the National Defence Act (bail and sentencing).

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le jeudi 23 avril 2026

Le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles se réunit aujourd'hui, à 10 h 30 (HE), avec vidéoconférence, afin d'étudier le projet de loi C-14, Loi modifiant le Code criminel, la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents et la Loi sur la défense nationale (mise en liberté sous caution et détermination de la peine).

Le sénateur David M. Arnot (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Bonjour. Je m'appelle David Arnot. Je suis un sénateur de la Saskatchewan. Je suis le président de notre comité.

J'invite mes collègues à se présenter.

[*Français*]

La sénatrice Miville-Dechêne : Julie Miville-Dechêne, du Québec.

[*Traduction*]

Le sénateur Tannas : Sénateur Tannas, de l'Alberta.

La sénatrice Ross : Krista Ross, du Nouveau-Brunswick.

[*Français*]

La sénatrice Clement : Bernadette Clement, de l'Ontario.

[*Traduction*]

La sénatrice Simons : Paula Simon, de l'Alberta. Je viens du territoire visé par le Traité n° 6.

La sénatrice Pate : Kim Pate. Bienvenue à vous tous en ligne. Je vis ici, sur le territoire non cédé et non restitué de la nation algonquine anishinabe.

[*Français*]

La sénatrice Saint-Germain : Raymonde Saint-Germain, du Québec.

[*Traduction*]

Le sénateur Dhillon : Bonjour. Baltej Dhillon, de la Colombie-Britannique.

Le président : Nous nous réunissons pour poursuivre notre étude sur le projet de loi C-14, Loi modifiant le Code criminel, la Loi sur les systèmes de justice pénale pour les adolescents et la Loi sur la défense nationale (mise en liberté sous caution et détermination de la peine).

For our first panel, we are pleased to welcome from the Federation of Canadian Municipalities: Kathy Valentino, Second Vice-President by video conference; from the Retail Council of Canada, Matt Poirier, Vice-President; and Mayor Scott Gillingham, the mayor of Winnipeg by videoconference. Welcome to all our witnesses. Thank you for joining us here today. We look forward to your opening remarks.

In terms of opening remarks, I would like to limit those to five minutes. We are tight for time, and I will ask first, Kathy Valentino; second, Matt Poirier; and third, Mayor Scott Gillingham. With that, I would ask Ms. Valentino to commence. Thank you.

Kathy Valentino, Second Vice-President, Federation of Canadian Municipalities: Good morning, everyone. Thank you very much to the standing committee for the invitation and the opportunity to appear.

My name is Kathy Valentino, and I am here in my capacity as the second vice-president of the Federation of Canadian Municipalities, or FCM. We represent approximately 2,000 municipalities of all sizes across Canada. I am also a councillor for the City of Thompson, Manitoba, northern Manitoba, next stop Churchill, a population of 13,000 people. We have the highest RCMP contract in the province of Manitoba, and we are situated on Treaty 5 land, homeland of the Nisichawayasihk Cree Nation.

I would note to the committee members today that FCM supported and was encouraged by the swift passage of Bill C-14 through the House of Commons, and that is because repeat offenders represent a considerable public safety challenge in our communities across Canada. The actions of repeat offenders pile pressure on local policing and emergency services, and crucially, their actions are eroding the local sense of safety.

In my own province of Manitoba, residents are increasingly worried, with 69% of those surveyed in a recent Leger poll now reporting that they are actively concerned about crime. The consequences of inadequate bail restrictions are stark.

Last year, we had the tragic death of Kellie Verwey in Portage la Prairie, Manitoba. She was killed by an intoxicated repeat offender in a stolen vehicle, who had a warrant out for violating bail conditions. This is just one of countless stories from across this country. From Newfoundland and Labrador to B.C., the cycle of repeated offenders being granted bail is repeating itself over and over again.

Dans notre premier groupe de témoins, nous sommes heureux d'accueillir Mme Kathy Valentino, deuxième vice-présidente, de la Fédération canadienne des municipalités, qui comparait par vidéoconférence; M. Matt Poirier, vice-président, du Conseil canadien du commerce de détail; et M. Scott Gillingham, maire de la Ville de Winnipeg, qui comparait lui aussi par vidéoconférence. Bienvenue à tous les témoins. Merci de vous joindre à nous aujourd'hui. Nous avons hâte d'écouter vos déclarations liminaires.

Pour ce qui est des déclarations liminaires, j'aimerais qu'elles ne durent pas plus que cinq minutes. Nous n'avons pas beaucoup de temps; j'aimerais commencer par Mme Valentino, puis ce sera au tour de M. Poirier, et on terminera par M. Gillingham. Sur ce, j'aimerais demander à Mme Valentino de commencer. Merci.

Kathy Valentino, deuxième vice-présidente, Fédération canadienne des municipalités : Bonjour à tous. Je tiens à remercier grandement le comité permanent de m'avoir invitée et de me donner l'occasion de comparaître devant vous.

Je m'appelle Kathy Valentino et je suis ici à titre de deuxième vice-présidente de la Fédération canadienne des municipalités, la FCM. Nous représentons environ 2 000 municipalités de toutes les tailles et de partout au Canada. Je suis aussi conseillère municipale de la Ville de Thompson, au Manitoba, dans le Nord du Manitoba, dernier arrêt avant Churchill, qui compte 13 000 habitants. Nous avons le plus important contrat avec la GRC de tout le Manitoba, et nous sommes situés sur les terres du Traité n° 5, terre d'accueil de la nation crie de Nisichawayasihk.

J'aimerais souligner aux membres du comité aujourd'hui que la FCM a soutenu et encouragé l'adoption rapide du projet de loi C-14 par la Chambre des communes parce que les récidivistes représentent un enjeu important de sécurité publique dans nos collectivités, partout au Canada. Les gestes que posent les récidivistes ajoutent de la pression sur les services de police et d'urgence locaux, et leurs actes finissent par éroder le sentiment de sécurité local.

Dans ma propre province, le Manitoba, les résidents sont de plus en plus inquiets, et un sondage Léger montre que 69 % des répondants disent maintenant être très préoccupés par la criminalité. Les conséquences des restrictions inadéquates à la mise en liberté sont claires.

L'année dernière, Kellie Verwey a connu une mort tragique à Portage la Prairie, au Manitoba. Elle a été tuée par un récidiviste intoxiqué, au volant d'un véhicule volé, qui était visé par un mandat d'arrestation pour avoir enfreint ses conditions de mise en liberté. Ce n'est qu'une histoire parmi tant d'autres, et il y en a beaucoup partout au pays. De Terre-Neuve-et-Labrador jusqu'en Colombie-Britannique, le cycle des récidivistes qui sont libérés sous caution se répète encore et encore.

The municipal perspective is that Bill C-14 can help, and FCM supports targeted reforms to the Criminal Code that make it more difficult for repeat offenders, especially violent ones, to be released on bail. Ultimately, all of us here want a justice system that instills public confidence, one where tragic incidents, like the death of Kellie Verwey, are prevented.

This support extends across party lines and orders of government. I would note the unanimous motion passed by the Manitoba MLAs on bail reform and the support from our premiers across all of Canada.

All that said, though — and this is important — FCM does not see Bill C-14 as some magic bullet. It must be paired with system-wide reforms. Ultimately, it must be backed up by our other necessary measures outlined in our considered written submission to this committee. Specifically, we need better national data and information sharing with an individual's prior charges and history being properly collected and accessible. In other words, we need a coordinated national approach, which, right now, Canada currently lacks. We also need an increased judicial capacity with more judges, prosecutors and court personnel to ensure timely, evidence-based decisions.

We need stronger bail-enforcement measures that will identify and employ the measures that will work, which address the root causes of repeat offending, including health and mental health supports, housing and prevention programming that will help prevent crime before it occurs and better protection for our vital first responders, including within the Criminal Code.

To summarize, this legislation is only the beginning of what is really needed, but it is an important beginning. The substantive recommendations I've provided are just as necessary.

In FCM, we continue to urge the timely passing of this legislation. Municipalities want to see Bill C-14 resolved in practical, effective and lasting improvements that reflect some front-line realities in our communities, and we are ready to do our part in that.

Thank you very much for your time. I am pleased to take questions from the committee today.

The Chair: Thanks, Ms. Valentino.

Selon la municipalité, le projet de loi C-14 peut aider, et la FCM croit qu'il faut apporter des réformes ciblées au Code criminel pour qu'il soit plus difficile pour les récidivistes, surtout ceux qui sont violents, d'obtenir une mise en liberté sous caution. Au bout du compte, tout le monde ici présent veut un système de justice qui inspire confiance au public, un système qui prévient des événements tragiques, comme la mort de Kellie Verwey.

Ce soutien va au-delà des lignes partisans et des ordres de gouvernement. J'aimerais souligner que les députés du Manitoba ont adopté à l'unanimité une motion sur la réforme de la mise en liberté sous caution, que les premiers ministres de tout le Canada soutiennent.

Quoi qu'il en soit, et c'est important de le dire, la FCM ne croit pas que le projet de loi C-14 est la solution miracle. Il doit être jumelé à des réformes de tout le système. Au bout du compte, il doit être assorti des autres mesures nécessaires, exposées dans les observations écrites que nous avons soumises à l'étude de votre comité. Plus précisément, les données et les informations nationales recueillies sur les antécédents et les accusations d'une personne doivent être mieux partagées, et ces données doivent être dûment recueillies et accessibles. Autrement dit, nous avons besoin d'une approche nationale coordonnée qui n'existe actuellement pas au Canada. Nous devons aussi augmenter la capacité de notre système juridique, en ajoutant des juges, des procureurs et du personnel judiciaire pour pouvoir rendre en temps opportun des décisions fondées sur la preuve.

Nous avons besoin d'appliquer des mesures plus robustes à la mise en liberté sous caution, et ces mesures doivent fonctionner et s'attaquer aux causes profondes de la récidive. Je parle de soutien en santé et en santé mentale, de logements, de programmes de prévention, qui aideront à stopper la criminalité avant qu'elle survienne, et aussi de mesures de protection de nos premiers répondants essentiels. Cela concerne aussi le Code criminel.

En résumé, ce projet de loi n'est que le début. Il faut en faire beaucoup plus, mais c'est un début important. Les recommandations de fond que j'ai fournies sont tout aussi nécessaires.

La FCM continue d'encourager l'adoption rapide de ce projet de loi. Les municipalités veulent que le projet de loi C-14 donne lieu à des améliorations concrètes, efficaces et durables qui reflètent les réalités des gens en première ligne dans nos collectivités, et nous sommes prêts à faire notre part dans ce dossier.

Merci beaucoup de m'avoir accordé de votre temps. J'ai hâte de répondre à vos questions aujourd'hui.

Le président : Merci, madame Valentino.

Colleagues, the clerk has advised me that there is not a witness from the Retail Council of Canada available today, so our second witness in this panel is Mayor Scott Gillingham.

Mayor Gillingham, please proceed with your opening comments, sir.

Scott Gillingham, Mayor, City of Winnipeg: Good morning, senators. Thank you for this opportunity. I've been speaking out on the need for national bail reform since last summer, and I've done so in collaboration with Mayor Jeff Fawcett of Brandon, Mayor Sharilyn Knox of Portage la Prairie and Councillor Kathy Valentino in association with the Federation of Canadian Municipalities, whom you have just heard from.

Our support for bail reform isn't about blindly being tough on crime. It's a rational public policy response to obvious threats, destructive patterns and repeated outcomes.

When I became mayor in 2022, I promised to help our police service do more to target repeat offenders, and I did so on the advice of a senior criminologist and several other veterans of criminal, social and public policy.

Once I was elected, the Province of Manitoba immediately acted on one of my proposals, helping to relaunch a joint Winnipeg Police Service and RCMP warrant unit targeting violent suspects and offenders.

Since this unit was operational in May 2023, there has been a clear pattern in their work. In 2024, 82% of arrests involved an offender on bail, probation or parole. In 2025, 80% of their arrests involved an offender on bail, probation or parole. Bail breaches were the most common violation in both years. We're not a big province, but this team has been making an arrest on an average of roughly once a day. Around 20% of all arrestees were arrested more than once by the same unit.

As mayor, I've also served on our police board to help hire a new chief of police early in 2025. Chief Gene Bowers is delivering more proactive policing, community collaboration and intelligence-driven enforcement than we've seen in years. Chief Bowers created a new Bail Compliance Unit in December 2025, just weeks after I testified to your counterparts in the House of Commons.

Chers collègues, le greffier vient de m'informer qu'aucun témoin du Conseil canadien du commerce de détail n'était disponible aujourd'hui, donc le deuxième témoin de ce groupe est M. Scott Gillingham.

Monsieur Gillingham, veuillez présenter votre déclaration liminaire, monsieur.

Scott Gillingham, maire de la Ville de Winnipeg : Bonjour, sénatrices et sénateurs. Merci de m'avoir invité. Je dis depuis l'été dernier que nous avons besoin d'une réforme nationale de la mise en liberté sous caution, et je la réclame de concert avec Jeff Fawcett, maire de Brandon, Sharilyn Knox, mairesse de Portage la Prairie et Kathy Valentino, conseillère, de la Fédération canadienne des municipalités, qui vient tout juste de s'adresser à vous.

Nous soutenons la réforme de la mise en liberté sous caution, mais pas pour y aller aveuglément et être plus sévère encore envers les délinquants. Nous avons en fait besoin d'une politique publique rationnelle d'intervention en cas de menaces évidentes, de comportements destructeurs et de résultats qui se répètent.

Quand je suis devenu maire en 2022, j'ai promis d'aider notre service de police à mieux cibler les récidivistes, et je l'ai fait sur les conseils d'un criminologue d'expérience et de plusieurs vieux routiers des politiques criminelles, sociales et publiques.

Après mon élection, la province du Manitoba a immédiatement donné suite à une de mes propositions et a aidé à relancer une unité mixte, formée d'agents des services de police de Winnipeg et de la GRC, responsable des mandats d'arrêt de suspects et de délinquants violents.

Depuis que cette unité est en activité, soit depuis mai 2023, une tendance claire s'est dessinée dans son travail. En 2024, 82 % de ses arrestations concernaient un délinquant en liberté sous caution, en probation ou en liberté conditionnelle. En 2025, 80 % de ses arrestations concernaient ce même genre de délinquants. Au cours de ces deux années, l'infraction la plus commune était la violation des conditions de libération sous caution. Nous ne sommes pas une grande province, mais cette équipe a procédé en moyenne à environ une arrestation par jour. Environ 20 % des arrestations effectuées par cette unité concernaient des personnes que l'unité avait déjà arrêtées.

À titre de maire, j'ai aussi siégé au conseil d'administration de notre service de police pour aider à embaucher un nouveau chef de police au début de l'année 2025. Le chef Gene Bowers fait respecter l'ordre mieux que ce que nous avons vu au cours des dernières années, en appliquant une approche plus proactive, axée davantage sur la collaboration communautaire et le renseignement. Il a créé une nouvelle Section de conformité aux conditions de mise en liberté sous caution en décembre 2025, quelques semaines seulement après ma comparution devant vos collègues de la Chambre des communes.

Here's the problem: As long as habitual offenders are repeatedly re-released into the community, there is a practical limit to how effective police, prosecutors and prisons can be in preventing crime. To protect the presumption of innocence, criminals who have been proven guilty over and over again are released with light conditions. Why are we so surprised then when these same people go on to stab, shoot, steal, assault or exploit again when freely given yet another chance to do so?

When individuals repeatedly ignore bail or probation conditions, I know many judges currently feel that the law forces them to ignore that history when assigning new bail conditions. It's a one-way social contract. Society must presume every individual is innocent on a specific charge, but judges may not feel empowered to protect the innocent from repeat offenders in the meantime.

Despite advanced techniques and intensive collaboration to monitor those on bail, our Bail Compliance Unit is experiencing the same challenges as the Warrant Unit.

In the first two and a half months, Winnipeg's bail unit completed 922 compliance or warranted person checks, and 36% of the checks found sufficient cause for another arrest or arrest warrant. Statistics don't capture just how futile this can feel when police arrest the same individuals over and over again.

In the same spirit as my weekly repeat offender bulletins last fall, I asked our police service if they could scrub details from some examples to illustrate the point. They gave me five cases, and I have submitted four of them in writing to you for brevity's sake.

Here's the fifth, and it is one example of what the Winnipeg Police Service is encountering.

In that recent case, an individual known to be a prolific property crime offender was already the subject of two separate probation orders. A bail compliance check found the offender in breach of several court-imposed conditions, so another arrest warrant was issued. The offender began actively evading police, triggering further investigation. Our Property Crime Unit worked with the Bail Compliance Unit and found evidence linking the offender to an active retail theft ring that involved assaults on multiple security guards. Numerous new charges were then laid against the offender for new breaches and a new retail-theft-related set of offences.

Voici le problème : tant et aussi longtemps qu'on libère à répétition les mêmes délinquants dans la collectivité, le travail de la police, des procureurs et du personnel des prisons atteint ses limites; ils ne peuvent pas toujours prévenir efficacement la criminalité. Pour protéger la présomption d'innocence, les criminels qui sont constamment reconnus coupables sont remis en liberté sous des conditions souples. Pourquoi sommes-nous donc si surpris quand ils récidivent — qu'il s'agisse de poignarder quelqu'un, de tirer sur quelqu'un, de voler, d'agresser ou d'exploiter une personne —, puisqu'ils sont libres de le faire?

Quand des gens violent à répétition leurs conditions de liberté ou de probation, je sais que, actuellement, beaucoup de juges ont l'impression que la loi les force à ne pas tenir compte de leurs antécédents au moment d'imposer de nouvelles conditions de mise en liberté sous caution. C'est un contrat social unilatéral. La société doit présumer qu'une personne accusée d'un crime est innocente, mais, entretemps, les juges n'ont peut-être pas l'impression d'avoir le pouvoir de protéger les innocents contre les récidivistes.

Malgré des techniques de pointe et une collaboration active pour surveiller les gens en liberté sous caution, notre Section de conformité aux conditions de mise en liberté sous caution connaît les mêmes problèmes que l'Unité des mandats.

Au cours des deux premiers mois et demi, la Section de conformité aux conditions de mise en liberté sous caution de Winnipeg a effectué 922 vérifications de conformité ou de personnes recherchées, et 36 % des vérifications ont justifié une nouvelle arrestation ou l'émission d'un autre mandat d'arrestation. Les statistiques ne disent pas à quel point l'arrestation peut sembler futile aux policiers qui arrêtent encore et toujours les mêmes personnes.

Dans le même ordre d'idées que mes bulletins hebdomadaires sur les récidivistes, publiés l'automne dernier, j'ai demandé à notre service de police s'il pouvait me donner des exemples de cas, sans les détails, pour illustrer ce point. Il m'a donné cinq cas, et je vous en ai présenté quatre par écrit pour que ce soit plus rapide.

Voici le cinquième, et ce n'est qu'un exemple du travail du Service de police de Winnipeg.

Dans ce cas récent, un individu reconnu pour être un délinquant prolifique, coupable de nombreux crimes contre les biens, faisait déjà l'objet de deux ordonnances de probation distinctes. En vérifiant s'il respectait ses conditions de liberté sous caution, l'agent a découvert que le délinquant violait plusieurs des conditions imposées par le tribunal et a lancé un autre mandat d'arrestation à son endroit. Le délinquant s'est mis à fuir activement la police, déclenchant une enquête plus approfondie. Notre Unité des crimes contre les biens a travaillé avec notre Section de conformité aux conditions de mise en liberté sous caution et elles ont trouvé des preuves liant le délinquant à un réseau de vol au détail ayant à son actif

Yet, this same offender was successfully arrested by the Bail Compliance Unit and then re-released on bail multiple times since it was launched in December 2025.

The current federal government was elected on a promise to enact a bail reform bill focused on a few particular crimes. When other mayors and I call for a broader approach, Minister Sean Fraser was open-minded, and I'm grateful for his open-mindedness and his actions.

The government's legislation responds to that shared input. The right to be presumed innocent on a particular charge is a critical principle, but the Charter also allows for reasonable limits in order to protect peace and order. We call these issues "public safety issues" for a reason: The safety of the public is the ultimate goal. It is reasonable to restore clear judicial authority to protect the public in cases when an individual poses a clear threat to our safety. Thank you.

The Chair: Thank you to both witnesses for your opening remarks. We have 11 senators at the table today. We now turn to the committee members for questions and discussion. I ask that the interventions be kept to four minutes, which includes the questions and the answers. That is to ensure that all the senators have an opportunity to ask questions.

Senator Batters: Thank you to our witnesses for being here today and helping us with this.

First of all, to the Winnipeg mayor, I really find it interesting that you did these weekly re-offender bulletins. I think that's a very smart thing to do, but it is also sort of sad that we would need to do that. Regardless, thank you for the important information you relayed today. Also, I quickly wanted to thank you for hosting such an excellent Grey Cup in your city last fall. I'm from Saskatchewan, so we very much enjoyed it.

My question is to the Federation of Canadian Municipalities. In your brief, you describe a very concrete cycle of violent repeat offenders who are often released on bail, who reoffend quickly, and then your members are required to repeatedly mobilize police and emergency services at the expense of other priorities. So, when other witnesses tell us, instead, that there is already too much pretrial detention and that we should not adopt measures like Bill C-14, what would you say to them based upon the day-to-day realities that your municipalities are living?

de multiples agressions contre des gardes de sécurité. De nombreuses accusations ont été portées contre le délinquant pour de nouvelles violations et toute une série de nouvelles infractions liées au vol au détail.

Pendant, la Section de conformité aux conditions de mise en liberté sous caution a arrêté ce délinquant, qui a ensuite été libéré sous caution de nombreuses fois depuis que l'unité a été formée en décembre 2025.

Le gouvernement fédéral actuel s'est fait élire en promettant d'adopter un projet de loi sur la réforme de la mise en liberté sous caution, ciblant quelques infractions précises. Quand d'autres maires et moi avons demandé d'adopter une approche plus large, le ministre Sean Fraser a été ouvert d'esprit et je l'en remercie; je le remercie aussi pour les mesures qu'il a prises.

Le projet de loi du gouvernement répond à nos observations. Le droit d'être présumé innocent d'une accusation précise est un principe fondamental, mais la Charte prévoit aussi des limites raisonnables afin de protéger la paix et l'ordre. On dit que ce sont des « questions de sécurité publique » pour une raison : la sécurité du public est l'objectif ultime. Il est raisonnable de rétablir une autorité judiciaire claire pour protéger le public quand une personne menace clairement notre sécurité. Merci.

Le président : Merci à nos deux témoins pour leur déclaration liminaire. Nous avons 11 sénateurs et sénatrices autour de la table aujourd'hui. Nous passons maintenant aux questions des membres et au débat. Chaque intervenant aura quatre minutes pour poser ses questions et obtenir des réponses. Ainsi, tous auront l'occasion de poser leurs questions.

La sénatrice Batters : Merci à nos témoins d'être ici aujourd'hui et de nous aider dans notre étude.

Tout d'abord, j'aimerais dire au maire de Winnipeg que je trouve que son idée de publier des bulletins hebdomadaires sur les récidivistes est très intéressante. Je pense que c'est une excellente idée, mais c'est aussi un peu triste que nous devions faire cela. Quoi qu'il en soit, merci de l'information importante que vous nous avez communiquée aujourd'hui. Aussi, j'aimerais rapidement vous remercier de l'excellent accueil que vous avez réservé à la Coupe Grey dans votre ville, l'automne dernier. Je suis de la Saskatchewan, et nous avons vraiment apprécié l'événement.

Ma question s'adresse à la Fédération canadienne des municipalités. Dans votre mémoire, vous avez décrit le cycle très concret des récidivistes violents, souvent mis en liberté sous caution, qui récidivent rapidement; vos membres doivent alors mobiliser à répétition les services policiers et les services d'urgence aux dépens d'autres priorités. Donc, quand nos témoins nous disent que, au contraire, il y a déjà trop de détentions préventives et que nous ne devrions pas adopter des mesures comme le projet de loi C-14, que leur diriez-vous,

Ms. Valentino: I think the day-to-day realities clearly show why Bill C-14 needs to be put into place, and it is at the cost of our municipalities.

Our police need to be able to be policing and to be proactive, and it's not happening the way the system is now with the repeat cycles. It goes hand in hand with some of the other suggestions that FCM has had to expand the court and the justice system's capacity to also not have that kind of overcapacity, such as what you're referring to. It also goes to Mayor Gillingham's comments and the data, which clearly shows why they should see why the bill should be put into place.

The cost to municipalities is being costed to the ratepayers for different kinds of initiatives that municipalities are having to put into place to keep their streets safe. That shouldn't happen in Canada.

That's the reason why they should see this bill put into action.

Senator Batters: Thank you.

I have a further question for you. In your opening comments, you referenced that you are recommending better national tracking and data sharing on prior charges, conditions, compliance and reoffending.

Can you explain further to the committee about what information is most often missing at a bail hearing and how that affects release decisions or the conditions that are imposed?

Ms. Valentino: We are looking at more of a national data collection so that the data is shared and collected properly.

If there should be a coordinated program to track bail. Mayor Gillingham shouldn't be having to get the stats to track bail. There should be a national system that tracks bail and reoffending trends, as well as something that ensures that these justice officials across all jurisdictions in Canada have the same access to consistent information for these repeat offenders before they are in front of a judge. That data should be right from across Canada and consistent.

Senator Batters: Thank you.

compte tenu des réalités que vivent quotidiennement vos municipalités?

Mme Valentino : Je pense que les réalités quotidiennes montrent clairement pourquoi le projet de loi C-14 doit être adopté, car nos municipalités en paient le prix.

Nos services de police doivent pouvoir faire leur travail et être proactifs, et ils n'y arrivent pas parce que le système actuel répète toujours les mêmes cycles. Cela va de pair avec certaines des propositions de la FCM concernant l'augmentation de la capacité des tribunaux et du système de justice pour ne pas les surcharger et éviter ce dont vous venez juste de parler. Cela concerne aussi les commentaires du maire Gillingham et les données, qui montrent clairement pourquoi ils devraient comprendre pourquoi le projet de loi devrait être adopté.

Ce sont les municipalités qui en paient le prix, et ce sont les contribuables qui assument le coût des différentes initiatives que les municipalités doivent mettre en œuvre pour assurer la sécurité de leurs rues. Cela ne devrait pas arriver au Canada.

C'est pour cela qu'ils devraient appuyer l'adoption de ce projet de loi.

La sénatrice Batters : Merci.

J'ai une autre question à vous poser. Dans votre déclaration liminaire, vous avez dit que vous recommandiez une meilleure surveillance nationale et une meilleure communication des données sur les accusations précédentes, les conditions, la conformité et la récidive.

Pourriez-vous nous en dire plus sur les informations qui sont souvent manquantes dans une enquête sur le cautionnement? Quelle est l'incidence sur les décisions relatives à la mise en liberté et sur les conditions imposées?

Mme Valentino : Nous voulons que la collecte de données se fasse à l'échelle nationale afin que les données soient recueillies et communiquées de la bonne façon.

S'il existait un programme coordonné pour surveiller le respect des conditions de la mise en liberté sous caution, le maire Gillingham ne serait pas obligé de recueillir des statistiques pour surveiller cela lui-même. Il devrait y avoir un système national qui surveille le respect des conditions de la mise en liberté sous caution et les tendances au chapitre des récidives, ainsi qu'un mécanisme faisant en sorte que les fonctionnaires de la justice de toutes les administrations au Canada ont le même accès constant à de l'information uniforme sur ces récidivistes avant qu'ils ne se présentent devant un juge. Les données devraient être uniformes et être accessibles partout au pays.

La sénatrice Batters : Merci.

Mayor Gillingham, do you have anything to add to that last question about the potential data sharing that would help your community, in particular?

Mr. Gillingham: Data sharing is so important because, of course, our police agencies across Canada are often working in collaboration, seamlessly. Whether it's the RCMP with the Winnipeg Police Service or with the Calgary Police Service. Criminal activity doesn't know and doesn't respect municipal boundaries. Being able to share data across jurisdictions easily and readily is important.

Also, more and more of that data should be publicly available. Often, although the court system is a public system, the information from the courts is not readily available or easily accessible to members of the public. It takes a lot of work to find out the conditions upon which someone was released, as an example.

Again, in a society where we want to ensure public safety is priority number one, giving our police services the equipment and data tools necessary to maximize public safety and to share information is vital.

Senator Batters: Thank you.

[*Translation*]

Senator Miville-Dechêne: Thank you to our two witnesses.

My question is for the Mayor of Winnipeg first.

Some opponents of the proposed bail reforms in Bill C-14 say that there's not enough statistical evidence to show that many violent repeat offenders are released and commit new violent crimes. What statistics do you have in Winnipeg to show that these highly publicized cases are not just exceptional cases, but that there's a trend among violent repeat offenders to commit serious crimes again when they are released?

[*English*]

Mr. Gillingham: Thank you for the question.

It was referenced a bit ago that, last fall, I brought in weekly offender bulletins where I showed case by case, protecting the anonymity of the individual, but I showed the pattern of repeat offences, specifically, repeat violent offences.

Councillor Valentino referenced one such incident in Manitoba. There was another horrific incident last year here where we had an individual who was out on bail commit a

Monsieur le Maire Gillingham, avez-vous quelque chose à ajouter, sur la dernière question au sujet d'une possible communication des données qui aiderait précisément votre collectivité?

M. Gillingham : Le partage des données est vraiment important parce que, bien entendu, nos services policiers partout au Canada travaillent souvent en collaboration, de façon fluide. Peu importe que la GRC collabore avec le service de police de Winnipeg ou celui de Calgary, l'activité criminelle ne connaît et ne respecte aucune frontière municipale. Il est important de pouvoir transmettre facilement et rapidement les données d'une administration à l'autre.

Aussi, de plus en plus de données devraient être accessibles au public. Souvent, même si le système juridique est un système public, l'information des tribunaux n'est pas facilement ni rapidement accessible au public. Il faut faire beaucoup de démarches pour connaître les conditions de libération de quelqu'un, par exemple.

Encore une fois, dans une société qui veut prioriser d'abord et avant tout la sécurité publique, il est essentiel de fournir aux services de police l'équipement et les données dont ils ont besoin pour garantir le plus possible la sécurité publique et communiquer l'information.

La sénatrice Batters : Merci.

[*Français*]

La sénatrice Miville-Dechêne : Merci à nos deux témoins.

Ma question s'adresse au maire de Winnipeg d'abord.

Certains des opposants aux réformes proposées dans le projet de loi C-14 pour les libérations sous caution disent que l'on n'a pas les statistiques nécessaires pour démontrer qu'il y a beaucoup de récidivistes violents qui sont libérés et qui commettent de nouveaux crimes violents. Qu'avez-vous comme statistiques à Winnipeg qui vous permettent d'affirmer que ces cas très médiatisés ne sont pas que des cas exceptionnels, mais qu'il y a une tendance chez les récidivistes violents à refaire des crimes graves lorsqu'on les remet en liberté?

[*Traduction*]

M. Gillingham : Merci de la question.

On a dit un peu plus tôt que, l'automne dernier, j'ai commencé à publier des bulletins hebdomadaires sur les délinquants où je détaillais des cas, tout en protégeant l'anonymat des personnes concernées, mais j'y révélais la tendance au chapitre des récidives, en particulier les récidives avec violence.

Mme Valentino a parlé d'un événement semblable survenu au Manitoba. Un autre événement horrible a eu lieu ici, l'année dernière, quand une personne en liberté sous caution a commis

horrific crime; homicides resulted. So, there is a pattern, for sure. I don't have the data in front of me, but there is a pattern of repeat violent offences committed by those who are out on bail or breaching their court orders.

A few moments ago, I gave the stats from the Manitoba Integrated Violent Offender Apprehension Unit, which is the RCMP and Winnipeg Police Service. Their focus is on repeat violent offenders who are out on bail or on court conditions, who are breaching their court orders.

In 2024, 84% of the arrests that unit made were individuals breaching bail conditions. Those were not petty crimes; they were violent offences. In 2025, it was 80%. So, there is a statistical pattern in our community of people on bail or court conditions repeating violent offences and threatening our community.

The priority has to be public safety. We have a public right now that has grown cynical when it comes to their views on the justice system. We need to restore that as a community. We need a nation that believes they can trust our judicial system, and I believe the reforms being proposed in this bill will go a long way to establish that.

[Translation]

Senator Miville-Dechêne: Ms. Valentino, do you have anything to add to that? You're focusing on cases, but bail goes well in many cases.

[English]

Ms. Valentino: Absolutely. I totally believe and support what Mayor Gillingham is saying. I think the data is already there. Getting to this point and being here today is because there's already data showing that there are repeat offenders, people are dying and the public is feeling unsafe. We hear it all the time. Whether it's data showing how many people have died or people who have gotten hurt, if one individual has died, then there's a problem here. So these repeat offenders, what we're hearing from police and all the time and resources that are going into it, the data is supporting why we're having these conversations. It's happening, and the public is feeling unsafe. In Canada, that just shouldn't happen, and this is a step in the right direction to make that change.

[Translation]

Senator Miville-Dechêne: Thank you.

un terrible crime qui s'est soldé par des homicides. Donc, il y a une tendance, c'est évident. Je n'ai pas les données sous les yeux, mais les personnes en liberté sous caution ou qui violent des ordonnances de la cour ont tendance à récidiver de façon violente.

Il y a quelques minutes, j'ai donné les statistiques de l'Unité intégrée d'arrestation des délinquants violents du Manitoba, composée d'agents de la GRC et des services de police de Winnipeg. Cette équipe arrête les récidivistes violents en liberté sous caution ou assujettis aux conditions du tribunal, qui violent l'ordonnance de la cour.

En 2024, 84 % des personnes arrêtées par cette unité avaient manqué aux conditions de leur mise en liberté sous caution. Il ne s'agissait pas de crimes mineurs, mais bien de crimes avec violence. En 2025, c'était 80 %. Donc, il y a dans notre communauté une tendance statistique au chapitre des récidives d'infractions avec violence commises par des individus en liberté sous caution ou assujettis aux conditions du tribunal, et cela menace notre collectivité.

La priorité doit être la sécurité publique. L'opinion du public est maintenant cynique, en ce qui concerne le système de justice. Nous devons rétablir une bonne opinion, en tant que collectivité. Nous voulons un pays qui a confiance en son système judiciaire, et je crois que les réformes proposées dans ce projet de loi aideront grandement à cet égard.

[Français]

La sénatrice Miville-Dechêne : Madame Valentino, avez-vous quelque chose à ajouter à cela? Vous mettez l'accent sur des cas spectaculaires, mais il y a plusieurs libérations sous caution qui se passent bien.

[Traduction]

Mme Valentino : Absolument. Je crois tout à fait et j'appuie ce que dit le maire Gillingham. Je pense que les données existent déjà. Si on est arrivé là où on est et si on est ici aujourd'hui, c'est parce qu'il y a déjà des données qui montrent qu'il y a des récidivistes, que des gens meurent et que le public ne se sent pas en sécurité. Nous l'entendons tout le temps. Qu'il s'agisse de données sur le nombre de décès ou le nombre de personnes blessées, si une seule personne est morte, il y a un problème. Donc, pour ce qui est de ces récidivistes, compte tenu de ce que nous dit tout le temps la police et compte tenu des ressources nécessaires, les données montrent bien pourquoi nous avons ces conversations. Ces choses-là arrivent, et le public ne se sent pas en sécurité. Au Canada, ce ne devrait tout simplement pas être possible, et ces amendements sont un pas dans la bonne direction.

[Français]

La sénatrice Miville-Dechêne : Merci.

[English]

Senator Simons: Thank you very much to our witnesses. I have tremendous sympathy for the issues that municipalities deal with. Whatever the federal or provincial governments are ordering or organizing, it's the municipalities, as the front-line system of government, that have to deal with the consequences.

I want to talk a little bit about some of the social factors that are driving crime. Mayor Gillingham, you recently saved the life of somebody who was having a drug overdose because you were there with naloxone. Could you talk to me about what support each of your municipalities need to help you deal with the factors that are driving crime?

It's one thing to arrest people after the fact. What support do you need federally and provincially to help you build safe communities in the first place?

Mr. Gillingham: Senator, thank you very much for that question. Without a doubt, the collective effort that we need to make as municipalities in partnership with our provincial and federal governments to go upstream, work on prevention and invest in preventative measures so that people don't fall into a life of crime — this absolutely needs to be part of this conversation.

I have said repeatedly in my calls for bail and sentencing reform that I'm not a person who advocates for putting people away and throwing away the key. That's not my view at all. We need those interventions for people who are incarcerated to make sure that the programming is there and the options are available to them to get their lives turned around.

At the City of Winnipeg, we put more money in our budget into funding non-profit agencies that are working, particularly with youth, in our high-poverty areas to make sure that those preventative interventions are in place. We are investing in young people, and we're investing in the programs that provide them with mentors as well so that they can stay on the right and good path.

I look out my window every day at city hall and, like many other mayors in many other cities, I see a lot of drug activity, people in the throes of addiction and people struggling in poverty.

We need to continue collectively address the social issues that weigh people down and turn people from the possibility of even being successfully housed because sometimes their addiction means that they are not successfully housed and it makes it challenging.

[Traduction]

La sénatrice Simons : Merci beaucoup à nos témoins. Je suis de tout cœur avec les municipalités qui sont aux prises avec ces enjeux. Peu importe ce qu'ordonnent ou préparent les gouvernements fédéral et provinciaux, ce sont les municipalités, en tant que système de première ligne du gouvernement, qui doivent composer avec les conséquences.

J'aimerais parler un peu des facteurs sociaux qui encouragent la criminalité. Monsieur le Maire Gillingham, vous avez récemment sauvé la vie d'une personne qui faisait une surdose parce que vous aviez de la naloxone. Pouvez-vous me dire de quoi vos municipalités ont besoin pour vous aider à vous attaquer aux facteurs qui mènent à la criminalité?

C'est une chose d'arrêter les gens après-coup. Que pourrions-nous faire à l'échelle fédérale et provinciale pour vous aider à construire des communautés sécuritaires au départ?

M. Gillingham : Madame la sénatrice, merci beaucoup de la question. Les municipalités doivent en effet fournir un effort collectif, en partenariat avec nos gouvernements fédéral et provinciaux, pour travailler en amont, sur la prévention, et investir dans des mesures préventives pour que les gens ne tombent pas dans la criminalité. Cela doit vraiment faire partie de la conversation.

J'ai dit à maintes reprises, quand je demandais une réforme de la mise en liberté sous caution et de la détermination de la peine, que je ne militais pas pour l'emprisonnement à vie. Ce n'est pas du tout ce que je pense. Nous avons besoin de ces interventions pour les personnes incarcérées, pour être certains que le programme existe et que des options s'offrent à elles pour qu'elles puissent reprendre leur vie en main.

À Winnipeg, nous prévoyons plus d'argent dans notre budget pour financer les organismes à but non lucratif qui travaillent surtout avec les jeunes, dans les quartiers très pauvres, pour mettre en œuvre des interventions préventives. Nous investissons dans les jeunes et aussi dans des programmes qui leur fournissent des mentors afin qu'ils puissent rester sur le bon chemin.

Je regarde par la fenêtre de mon bureau, tous les jours, à l'hôtel de ville, et, comme beaucoup d'autres maires d'autres villes, je vois beaucoup de toxicomanie, des gens qui ont des problèmes graves de toxicomanie et des gens, qui vivent dans la pauvreté, qui peinent à s'en sortir.

Nous devons continuer à nous attaquer collectivement aux problèmes sociaux qui pèsent sur les gens et les empêchent même d'accéder à un logement, car leur dépendance signifie parfois qu'ils ne pourront se loger, et cela rend les choses difficiles.

There are a whole set of social factors we need to continue to address because often those social factors can lead to criminal activity. I would point out as well, though, that often the most victimized in our community are also the most vulnerable. It's those people who are struggling — sometimes homeless or in poverty — who are often the most victimized in crime.

There is no single approach here. The reforms in this bail act are very important to address repeat violent offenders and make our streets safer, but we need to collectively continue to address the social conditions that, in some cases, are leading to criminal behaviour.

Senator Simons: Ms. Valentino?

Ms. Valentino: Thank you very much, and thank you, senator, for actually saying that for municipalities. We are the front line when this starts to happen. Thank you for asking what we need to do to build safe communities. I appreciate that. Thank you so much.

In my community of 13,000 people, our drug of choice is alcohol, and we serve an outlying population of about 60,000 people, and we commonly rank number one in Canada on the crime severity index.

I clearly understand that support measures need to be in place in Bill C-14 because we do have to get to the root cause of repeat offending and the root cause of some of this crime.

Municipalities need support, whether in mental health programming or affordable housing for our homeless problem, as well as working with addictions.

All of that has to be the supporting measure that goes along with what Bill C-14 will do. When we ask what we need to build safe communities, we need to first get Bill C-14 in place and then work on the supporting measures for municipalities.

Senator Simons: Thank you very much.

Senator Saint-Germain: The majority of my questions have been asked, but I still have one, and I will ask it in French.

[*Translation*]

This committee has heard testimony from rights advocacy organizations, including the Ligue des droits et libertés, and defence lawyers. They shared comments indicating that parolees were often rearrested because of a resistance or an aversion to

Il y a tout un ensemble de facteurs sociaux que nous devons continuer à prendre en compte, car ces facteurs peuvent souvent conduire à des activités criminelles. Je tiens toutefois à souligner que, souvent, les personnes les plus victimisées au sein de notre collectivité sont aussi les plus vulnérables. Ce sont les personnes en difficulté — parfois sans domicile fixe ou en situation de pauvreté — qui sont le plus souvent victimes de la criminalité.

Il n'y a pas d'approche unique en la matière. Les réformes prévues dans cette loi sur la mise en liberté sous caution sont très importantes si l'on veut sévir contre les récidivistes violents et rendre nos rues plus sûres, mais nous devons continuer, collectivement, à nous occuper des conditions sociales qui, dans certains cas, conduisent à des comportements criminels.

La sénatrice Simons : Madame Valentino?

Mme Valentino : Merci beaucoup, et merci, sénatrice, d'avoir parlé des municipalités. C'est nous qui sommes en première ligne lorsque cela commence à se produire. Merci de nous demander ce que nous devons encore faire pour créer des collectivités sûres. J'apprécie beaucoup. Merci beaucoup.

Dans ma collectivité de 13 000 habitants, la drogue de prédilection est l'alcool, et nous servons une population périphérique d'environ 60 000 personnes; nous arrivons généralement en première place au Canada sur l'indice de gravité de la criminalité.

Je comprends parfaitement que des mesures de soutien doivent être prévues dans le projet de loi C-14, car nous devons nous attaquer à la cause profonde de la récidive et à la cause profonde d'une partie de cette criminalité.

Les municipalités ont besoin de soutien, que ce soit sous forme de programmes de santé mentale, de logements abordables pour contrer le problème de l'itinérance, ou encore de lutter contre la toxicomanie.

Tout cela doit constituer les mesures de soutien qui viendront compléter les dispositions du projet de loi C-14. Quand nous nous demandons ce dont nous avons besoin pour bâtir des collectivités sûres, nous devons d'abord mettre en place le projet de loi C-14, puis travailler sur les mesures de soutien des municipalités.

La sénatrice Simons : Merci beaucoup.

La sénatrice Saint-Germain : La majorité de mes questions ont été posées, mais il m'en reste encore une, et je la poserai en français.

[*Français*]

Ce comité a entendu des témoignages d'organismes de défense des droits, notamment la Ligue des droits et libertés, et des avocats de la défense. Ils ont mentionné des commentaires indiquant que, souvent, les personnes en libération

risk. Racism was also a factor that led to quick arrests in certain situations, and alternatives to arrest were not used. This is especially true for members of First Nations and racialized individuals, including the Black community.

Municipally and from the federation's standpoint, based on your knowledge of police forces — particularly in Winnipeg — how do you respond to these claims?

[English]

Mr. Gillingham: Thank you, senator.

The Winnipeg Police Service regularly has training of other officers related to racial bias and making sure that there is an understanding of the overrepresentation of Indigenous Peoples in our judicial system. So we ensure that our officers have that thorough knowledge and understanding and that lens by which they do their work.

If an alleged crime has been committed, you also have to look at the stark facts that, regardless of age, nationality or race, the criminal activity has to be addressed. Whether that's through arrest, charges or having the person have their day in court, that is obviously part of the judicial process that the public needs confidence in as well.

If crimes have been committed and there are victims of the crimes, notwithstanding the age, race or nationality of the person arrested or charged, then the justice system has to do its part.

I will repeat this: As a mayor, public safety has to be at the forefront of the work that we do and that our justice system does. When we poll the citizens of Winnipeg and ask them what their top-of-mind concern is, even in this higher cost of living, consistently, public safety is the primary issue.

[Translation]

Senator Saint-Germain: Thank you. My second question will be for Ms. Valentino.

First, thank you for your recommendations. Among other things, you told us what the federal government could do to improve health services, housing services and so on. As we know, the reality is that these services are generally managed by the provinces.

I'd like to know your perspective and that of your members on the ability of the provinces to be responsible for parolees and provide social services, housing, support and mental health care. Do you believe that discrimination — which can be seen or has

conditionnelle étaient à nouveau arrêtées, parce qu'il y a une résistance ou une aversion envers la prise de risque. De plus, le racisme était un facteur qui faisait en sorte que, dans certaines situations, les arrestations étaient rapides et l'on n'utilisait pas d'alternatives aux arrestations. C'est vrai en particulier pour les membres des Premières Nations et les personnes racisées, notamment la communauté noire.

Tant à l'échelle municipale qu'à celle de la fédération, selon votre connaissance des forces policières — à Winnipeg notamment —, que répondez-vous à ces affirmations?

[Traduction]

M. Gillingham : Merci, sénatrice.

Le Service de police de Winnipeg offre régulièrement aux autres agents des formations sur les préjugés raciaux et veille à ce qu'ils comprennent bien la surreprésentation des peuples autochtones dans notre système judiciaire. Nous nous assurons ainsi que nos agents possèdent ces connaissances et cette compréhension approfondies et utilisent cette perspective dans l'exercice de leurs fonctions.

Quand un crime est commis, il faut également tenir compte des faits bruts : peu importe l'âge, la nationalité ou la race, l'activité criminelle doit être endiguée. Que ce soit par une arrestation, des accusations ou une comparution devant le tribunal, cela fait évidemment partie du processus judiciaire dans lequel le public doit également avoir confiance.

Si un crime a été commis et qu'il y a des victimes, peu importe l'âge, la race ou la nationalité de la personne arrêtée ou accusée, le système judiciaire doit jouer son rôle.

Je le répète : en tant que maire, la sécurité publique doit être au cœur de notre travail et de celui de notre système judiciaire. Quand nous interrogeons les citoyens de Winnipeg et leur demandons quelle est leur principale préoccupation, même dans le contexte de la hausse du coût de la vie, la sécurité publique reste systématiquement en tête.

[Français]

La sénatrice Saint-Germain : Merci. Ma deuxième question sera pour Mme Valentino.

Tout d'abord, merci des recommandations que vous nous faites. Vous nous avez mentionné entre autres ce que le gouvernement fédéral pourrait faire pour améliorer les services de santé, les services d'hébergement, et cetera. On sait que, dans la réalité, la gestion de ces services est généralement rendue possible par les provinces.

J'aimerais connaître votre point de vue et celui de vos membres sur la capacité des provinces de prendre en charge les personnes qui sont en libération conditionnelle et d'offrir des services sociaux, d'hébergement, d'accompagnement et de santé

been reported to us — influences the level of support for parolees or individuals who have a criminal record after their release, even when there are no other charges against them?

[English]

Ms. Valentino: Thanks for the question. There are two parts to the answer. Absolutely, the provinces also have a responsibility to support municipalities in creating safer communities, and that relates to mental health, housing, health care and addictions.

However, I also think there needs to be a partnership with the federal government. When we see some of the streaming and funding realities, the province has to be able to match some of that to provide to municipalities.

When you talked just now to Mayor Gillingham about discrimination and overrepresentation, I think it's also very important that there have to be strong municipalities having relationships with whatever that minority representation might be in their community. I speak for myself, where we are about 54% an Indigenous city, and the 60,000 in outlying communities are Indigenous. We work very hard with our Indigenous leadership so that, when we do have programs that maybe are funded by the province or by the federal government, we work together to provide programs for mental health and housing addictions and have open conversations.

To Mayor Gillingham's point about cultural awareness and training to ensure that our local police services and our community safety officers are doing, I think there's a responsibility when we talk about discrimination or racism from all parties — federal, provincial and municipalities. There needs to be some open-door conversations and relationship building to ensure that's addressed and that the programs that would go to support this bill are worked on in more of a partnership base.

Senator Saint-Germain: Thanks to both of you.

Senator Pate: Thank you very much to both of you for being here. Like my colleagues, I want to thank you for the work you do on the ground. It's where you often see the results of deficits in federal and provincial policies, as others have mentioned.

mentale. Croyez-vous que la discrimination — qui peut être constatée ou dont on nous a parlé — influence le niveau d'accompagnement des personnes qui sont en libération conditionnelle ou qui ont un dossier criminel après leur libération, sans qu'il y ait même d'autres chefs d'accusation à leur endroit?

[Traduction]

Mme Valentino : Merci de la question. La réponse comporte deux volets. Il est tout à fait vrai que les provinces ont elles aussi la responsabilité d'aider des municipalités à créer des collectivités plus sûres, y compris en matière de santé mentale, de logement, de soins de santé et de lutte contre la toxicomanie.

Cependant, je pense également qu'un partenariat avec le gouvernement fédéral est nécessaire. Compte tenu des réalités en matière de répartition des ressources et de financement, la province doit en faire autant afin d'apporter son soutien aux municipalités.

Vous venez de parler, avec le maire Gillingham, de discrimination et de surreprésentation. Je pense qu'il est également très important que les municipalités soient solides et entretiennent des relations avec les minorités, quelles qu'elles soient, présentes dans leur communauté. Je parle de ma situation : notre ville compte environ 54 % d'Autochtones, et les 60 000 habitants des communautés périphériques sont autochtones. Nous travaillons très étroitement avec nos leaders autochtones afin que, quand nous avons des programmes financés peut-être par la province ou par le gouvernement fédéral, nous puissions collaborer pour offrir des services en matière de santé mentale, de logement et de toxicomanie, et avoir des discussions ouvertes.

Pour revenir à ce que disait le maire Gillingham concernant la sensibilisation culturelle et la formation visant à garantir que nos services de police locaux et nos agents de la paix de la communauté s'acquittent correctement de leurs fonctions, je pense que la responsabilité incombe à toutes les parties concernées — le gouvernement fédéral, le gouvernement provincial et les municipalités — quand il est question de discrimination ou de racisme. Il est nécessaire d'engager des discussions franches et de tisser des liens afin de s'assurer que ces questions soient prises en compte et que les programmes destinés à soutenir ce projet de loi soient élaborés dans un esprit de partenariat.

La sénatrice Saint-Germain : Merci à vous deux.

La sénatrice Pate : Merci beaucoup à vous deux d'être ici. Tout comme mes collègues, je tiens à vous remercier pour le travail que vous faites sur le terrain. C'est sur le terrain que l'on voit, souvent, les conséquences des lacunes des politiques fédérales et provinciales, comme d'autres l'ont mentionné.

I've been meeting with chiefs of police and mayors across the country talking about what's needed. One of the things that the minister said when he was here is that a third pillar of this strategy needs to be the prevention that you've both spoken about.

When I'm speaking to a number of the mayors and chiefs of police, one of the things they're talking about is their role in educating the public about these issues and how the easiest response is usually a criminal justice response. But there's a recognition that homelessness, mental health issues, poverty and addiction issues will not be solved by these kinds of responses.

We've been having discussions about the role of municipalities, the provincial and territorial governments and the federal government in educating the public about how we actually stem the tide you're talking about. Many have talked about how they're spending so much time dealing with homelessness and poverty. Yes, of course, there are individuals who pose a genuine risk, but those tend to be far fewer than the hundreds of thousands going through the system. We don't have the resources to deal with them because we're using our prisons and our legal system to address what are essentially health, mental health and income-disparity issues. I'd be interested in both of your views on that issue and what the role of municipalities is to turn this ship around a bit so we can actually effectively deal with these issues.

Mr. Gillingham: I'll defer to Ms. Valentino first. Go ahead, Ms. Valentino.

Ms. Valentino: Thank you, Mayor Gillingham. Thanks for the question.

We have to ensure that, when we talk about all of Canada and mayors, we have to sometimes remember that rural crime — I'm small town and remote — is just as important as when we hear about big murder crimes in big cities. It's very important to understand that, in rural Canada, the repeat offender who keeps breaking into the small mom-and-pop shop and is destroying that family's income is just as important as a crime by a repeat offender as a stabbing or something in a big city.

Talking to mayors and police chiefs — good on you for getting that information straight up. But I also want to ensure that we always look to small-town crime as being just as important because we're seeing municipalities and that the gap in the bail system is affecting our communities of all sizes. I want to make sure we mention that and don't lose sight of that.

J'ai rencontré des chefs de police et des maires de tout le pays pour discuter des besoins. L'une des choses que le ministre a dites lorsqu'il était ici, c'est que le troisième pilier de cette stratégie doit être la prévention, chose dont vous avez tous deux parlé.

Quand je m'entretiens avec différents maires et chefs de police, l'un des sujets qu'ils abordent est leur rôle dans la sensibilisation du public à ces enjeux; ils disent aussi que la réponse la plus facile est généralement la réponse de la justice pénale. Mais il est reconnu que l'itinérance, les problèmes de santé mentale, la pauvreté et les problèmes de toxicomanie ne seront pas réglés par ce type de réponses.

Nous avons eu des discussions sur le rôle des municipalités, des gouvernements provinciaux et territoriaux ainsi que du gouvernement fédéral dans la sensibilisation du public à la manière dont nous pouvons réellement inverser la tendance dont vous parlez. Beaucoup ont évoqué le temps considérable qu'ils consacrent à la lutte contre l'itinérance et la pauvreté. Oui, bien sûr, certaines personnes représentent un risque réel, mais elles sont généralement bien moins nombreuses que les centaines de milliers d'autres qui passent par le système. Nous n'avons pas les ressources nécessaires pour nous occuper d'elles, car nous utilisons nos prisons et notre système judiciaire pour encadrer ce qui relève essentiellement de problèmes de santé, de santé mentale et de disparité de revenu. J'aimerais connaître votre point de vue à tous les deux sur cette question de savoir quel est le rôle des municipalités pour renverser un peu la vapeur afin que nous puissions réellement traiter ces problèmes de manière efficace.

M. Gillingham : Je vais laisser Mme Valentino répondre. Allez-y, madame Valentino.

Mme Valentino : Merci, monsieur Gillingham. Merci pour la question.

Nous devons veiller à ce que, quand nous parlons de l'ensemble du Canada et des maires, nous gardions quand même à l'esprit que la criminalité en milieu rural — je viens d'une petite municipalité isolée — est tout aussi importante que les affaires de meurtres qui font la une dans les grandes villes. Il est très important de comprendre que, dans les régions rurales du Canada, le crime du récidiviste qui ne cesse de cambrioler la même petite boutique familiale et détruit les revenus de cette famille est tout aussi important que le crime commis à l'arme blanche par un récidiviste, par exemple, dans une grande ville.

Vous avez eu raison de discuter avec les maires et les chefs de police pour clarifier ces informations. Mais je tiens également à m'assurer que nous considérons toujours que la criminalité dans les petites villes est tout aussi importante, car nous constatons que les lacunes du système de mise en liberté sous caution touchent nos collectivités, quelle que soit leur taille. Je veux m'assurer que nous en parlons et que nous ne perdions pas cela de vue.

We have heard a lot from municipalities that they're trying different safety measures on their own for crime. They're paying for community safety officer programs, which means they're having to buy vehicles and they're bearing the cost of those body-worn cameras for them. They're creating programs with First Nation policing within their neighbourhoods and communities. Municipalities shouldn't have to pay to keep their streets safe. It's a federal thing in Canada that we should be able to be safe on our streets, and we're hearing in municipalities that it's not happening.

A big part of the problems for our policing is that their time and resources seem to be focused on these repeat offenders instead of having a presence in our municipalities to try to work before the crime happens.

Municipalities are really trying. They're being creative. They're opening sobriety centres. They're trying the social aspects out of their budgets, and they're trying safety issues out of their municipal budgets also.

This is a partnership for all levels. The judicial system, policing, health care and homelessness all have to work as one, but we have to start somewhere. The beginning is this bill getting through. Then we have to work and continue the conversation with municipalities on what's next, asking, what do we do, and what do we work toward as municipalities to support these changes to ensure we're on the right path and that we're changing the tide on this and getting to better, safer streets in Canada? Public safety is at the forefront, as Mayor Gillingham has reiterated.

Mr. Gillingham: Thank you. Senator, I would add four things.

First, the primary reason we need Bill C-14 is really related to the reverse onus provisions in the bill. Those are critical. We do have individuals who breach court conditions consistently and go on to repeated offences, which obviously is a threat to our community. We need those individuals held longer. We need public safety to be the priority.

When it comes to social matters and addressing them, we're spending more money as a city on addressing homelessness, poverty and housing than we've ever spent before. Years ago, not that long ago, it was really the provincial and the federal governments that led the charge on that. As a city now, we are

De nombreuses municipalités nous ont dit qu'elles mettent en place, de leur propre chef, diverses mesures de sécurité pour lutter contre la criminalité. Elles financent des programmes d'agents de sécurité communautaires, ce qui les oblige à acheter des véhicules et prendre en charge le coût des caméras corporelles destinées à ces agents. Elles créent aussi des programmes de services de police des Premières Nations, dans leurs quartiers et leurs communautés. Les municipalités ne devraient pas avoir à payer pour assurer la sécurité de leurs rues. Au Canada, c'est une responsabilité fédérale de garantir notre sécurité dans les rues, et les municipalités nous disent que ce n'est pas le cas.

Une grande partie des problèmes de nos services de police tient au fait qu'ils semblent consacrer leur temps et leurs ressources à ces récidivistes, au lieu d'assurer une présence dans nos municipalités pour tenter d'intervenir avant que le crime ne soit commis.

Les municipalités font vraiment des efforts. Elles font preuve de créativité. Elles ouvrent des centres de désintoxication. Elles s'occupent des aspects sociaux à même leurs budgets, et elles financent également des mesures de sécurité à même leurs budgets municipaux.

C'est un partenariat à tous les niveaux. Le système judiciaire, les forces de l'ordre, les services de santé et les services d'aide aux sans-abri doivent tous travailler de concert, mais il faut bien commencer quelque part. La première étape consiste à faire adopter ce projet de loi. Ensuite, nous devons travailler et poursuivre le dialogue avec les municipalités sur l'étape suivante, en cherchant à répondre à cette question : que faisons-nous et vers quoi tendons-nous, en tant que municipalités, pour soutenir ces changements afin de nous assurer que nous sommes sur la bonne voie, que nous inversons la tendance et que nous rendons les rues plus sûres au Canada? La sécurité publique est au premier plan, comme l'a réitéré M. Gillingham.

M. Gillingham : Merci. Sénatrice, j'aimerais ajouter quatre petites choses.

Premièrement, la principale raison pour laquelle nous avons besoin du projet de loi C-14 tient en réalité aux dispositions relatives à l'inversion du fardeau de la preuve. Elles sont essentielles. Il y a en effet des individus qui enfreignent systématiquement les conditions imposées par les tribunaux et commettent des infractions à répétition, ce qui constitue évidemment une menace pour notre collectivité. Il faut que ces individus soient détenus plus longtemps. La sécurité publique doit être la priorité.

En ce qui concerne les enjeux sociaux et la façon d'y voir, notre ville consacre plus d'argent que jamais aux problèmes de l'itinérance, de la pauvreté et du manque de logement. Il y a quelques années, pas si longtemps, c'était en réalité les gouvernements provincial et fédéral qui menaient la charge dans

taking on a larger load and a bigger share of that work without, as many senators have already pointed out, the funding from senior levels of government required to deliver on those. We're spending more city funds and property tax dollars on addressing those issues as a partner.

I will leave you with two areas of hope. One of the things we're trying to do is establish a fourth emergency service for mental health calls. Right now, we have officers going to 21,000 "check well-being" calls in a year. Some of those calls don't need a badge-and-gun response. They don't need a paramedic, and they don't need a firefighter. They need a mental health worker. If we can get a mental health worker assigned to those calls, that will assist us.

We have a couple of organizations within the City of Winnipeg. One is called Purpose Construction, and one is called Build Inc. Those two companies work with individuals, many of whom come out of incarceration, have served their time, and get into these construction groups. They teach individuals how to build houses. They are building houses. The beauty of it is that they're building houses in the City of Winnipeg on lots that have been vacant and derelict. It's an exciting initiative. We're supportive, and partners, like the City of Winnipeg, together with these organizations, are helping individuals turn their lives around so they're not repeat offenders. We need to make that investment at the same time. There's not one magic wand that will solve the problem; it's about addressing it on all fronts, including with Bill C-14.

Senator Clement: Thank you so much to both of you. You're, of course, eloquent because elected municipal folks are always the most eloquent. I'm going to reveal a bias.

Mr. Gillingham: You are my favourite senator!

Senator Clement: Yes, we met in Winnipeg last year.

I'm a former mayor of Cornwall, Ontario, and Manitoba is my second-favourite province, actually. My mom was from Elie, Manitoba, just outside of Winnipeg. I've been to Thompson, Manitoba, as well, and was beautifully received there years ago. I love Manitoba.

I want to come back to things that were raised by Senators Simons, Pate and Saint-Germain. I have concerns about Bill C-14 being a reaction because we know people are concerned about their safety, and politicians need to react to that. I worry about the overrepresentation of Black and Indigenous people and that this will compound certain problems. I thank Senator Saint-Germain for raising it. I'm the only Black lawyer

ce dossier. Aujourd'hui, en tant que ville, nous assumons une charge plus lourde et une part plus importante de ce travail sans, comme de nombreuses sénatrices l'ont déjà souligné, recevoir du financement des échelons supérieurs du gouvernement, nécessaire pour mener à bien ces missions. En tant que partenaire, nous consacrons davantage de fonds municipaux et de recettes d'impôts fonciers à la lutte contre ces problèmes.

Je terminerai sur deux points qui me donnent de l'espoir. Nous essayons de mettre en place un quatrième service d'urgence pour les appels liés à la santé mentale. À l'heure actuelle, nos agents répondent chaque année à 21 000 appels visant à vérifier le bien-être d'une personne. Ces appels ne nécessitent pas tous l'intervention d'un agent en uniforme armé. Ils n'exigent pas d'envoyer un ambulancier, ou un pompier. Ils exigent un professionnel en santé mentale. Si nous pouvions affecter un professionnel en santé mentale à ces appels, cela nous aidera.

Nous avons deux organisations à Winnipeg. L'une s'appelle Purpose Construction, et l'autre s'appelle Build Inc. Ces deux entreprises travaillent avec des personnes, dont bon nombre sortent de prison, ont purgé leur peine et rejoignent ces groupes de construction. Ces entreprises leur montrent comment construire des maisons. Elles construisent des maisons. Ce qui est formidable, c'est qu'elles construisent des maisons à Winnipeg sur des terrains vacants et à l'abandon. C'est une initiative impressionnante. Nous la soutenons, et des partenaires, comme la Ville de Winnipeg, en collaboration avec ces organisations, aident des personnes à changer de vie afin qu'elles ne récidivent pas. Nous devons faire cet investissement en parallèle. Le problème ne se réglera pas d'un coup de baguette magique; il faut l'aborder sur tous les fronts, y compris avec le projet de loi C-14.

La sénatrice Clement : Merci à vous deux. Vous êtes bien sûr très éloquents, car les élus municipaux sont toujours les plus éloquents. Je vais vous avouer un petit parti pris.

M. Gillingham : Vous êtes ma sénatrice favorite!

La sénatrice Clement : Oui, nous nous sommes rencontrés à Winnipeg, l'année dernière.

Je suis une ancienne mairesse de Cornwall, en Ontario, et le Manitoba est en fait ma deuxième province préférée. Ma mère était originaire d'Elie, au Manitoba, juste à côté de Winnipeg. Je me suis également rendue à Thompson, au Manitoba, où j'ai été très bien accueillie, il y a plusieurs années. J'adore le Manitoba.

Je voudrais revenir sur les points soulevés par les sénatrices Simons, Pate et Saint-Germain. Je crains que le projet de loi C-14 ne soit une réaction, car nous savons que les gens s'inquiètent pour leur sécurité et que les politiciens doivent y réagir. Je m'inquiète de la surreprésentation des personnes noires et autochtones et je crains que cela n'aggrave certains problèmes. Je remercie la sénatrice Saint-Germain d'avoir abordé le sujet. Je

senator, and I love it when other allies around the table can raise these issues. I appreciate that question from Senator Saint-Germain.

I want to ask you about what you need to see the federal and provincial governments do specifically. What are your priorities?

In Ontario, some years ago, we had community safety plans, where the province mandated cities to set up community safety plans that included the police and non-profit organizations. I know in Winnipeg you had the Downtown Community Safety Partnership plan that was mandated or funded by the province. Can you be specific in terms of what you need to see?

Thank you, Councillor Valentino, for talking about building relationships with Indigenous communities. I think building relationships with communities is the key to everything.

Could you be specific in saying what you need from the province and the federal government? You're doing your part. Municipalities punch above their weight always. What do you need from your province and the federal government? What are your top three priorities, let's say, in terms of funding?

Ms. Valentino: First, senator, I've been called a lot of things, but I don't know if eloquent was one, so that was awesome. Thank you for that. Thank you for recognizing that you've been to Thompson. I was born and raised there, so I love when people say that. Thank you for that.

Thanks for the question. I think you clearly understand where we come from as municipalities with you having been mayor. You're almost making it sound like we need a wish list. That's great. I can easily say money, but money won't solve this problem.

I'm a strong believer in relationships and conversations. I feel that this bill moving through these committees is really a strong representation of where we need to go with change, especially with what you're hearing about discrimination and overrepresentation. I think that's great because that's how we can get to a place to make Canada safer.

As municipalities, we also have to have a good relationship with our provincial government. When I think of Manitoba, we have a very strong relationship with Premier Canoe and Minister Wiebe, our Minister of Public Safety. We work and talk a lot with them.

suis la seule sénatrice avocate noire, et je suis très reconnaissante que d'autres alliés autour de cette table soulèvent ces questions. J'apprécie la question de la sénatrice Saint-Germain.

Je voudrais vous demander ce que vous attendez concrètement des gouvernements fédéral et provinciaux. Quelles sont vos priorités?

En Ontario, il y a quelques années, nous avions des plans de sécurité communautaire; la province avait imposé aux villes de se doter de plans de sécurité communautaire impliquant la police et des organismes à but non lucratif. Je sais qu'à Winnipeg, vous aviez le plan du Downtown Community Safety Partnership, qui était imposé ou financé par la province. Pouvez-vous préciser ce que vous attendez concrètement?

Merci, madame la conseillère Valentino, d'avoir parlé de l'établissement de relations avec les collectivités autochtones. Je pense que l'établissement de relations avec les collectivités est la clé de tout.

Pouvez-vous préciser ce que vous attendez de la province et du gouvernement fédéral? Vous faites votre part. Les municipalités font toujours plus ce que l'on attend d'elles. Qu'attendez-vous de votre province et du gouvernement fédéral? Quelles sont, disons, vos trois grandes priorités en matière de financement?

Mme Valentino : D'abord, madame la sénatrice, on m'a donné toutes sortes de noms, mais je ne sais pas si « éloquente » en faisait partie, mais cela me fait bien plaisir. Merci. Merci d'avoir mentionné que vous êtes allée à Thompson. J'y suis née et j'y ai grandi, alors j'adore quand les gens en parlent. Merci pour cela.

Merci pour votre question. Je pense que vous comprenez clairement la position des municipalités, puisque vous avez été mairesse. À vous entendre, on croirait que nous avons besoin d'une liste de souhaits. C'est génial. Je pourrais facilement dire « de l'argent », mais l'argent ne règlera pas le problème.

Je crois dur comme fer aux relations et aux dialogues. J'ai le sentiment que ce projet de loi, qui est renvoyé aux comités, reflète vraiment la direction que nous devons prendre pour changer les choses, en raison surtout de tout ce que l'on entend sur la discrimination et la surreprésentation. Je trouve cela formidable, car c'est ainsi que nous pourrions rendre le Canada plus sûr.

Comme municipalités, nous devons également entretenir de bonnes relations avec notre gouvernement provincial. Au Manitoba, nous avons une relation très solide avec le premier ministre Kinew et le ministre Wiebe, notre ministre de la Sécurité publique. Nous travaillons et discutons beaucoup avec eux.

In my role representing municipalities in Manitoba — you specifically asked about our province and I'm hoping Mayor Gillingham will support me — we try to be creative with different ideas that will work. I live in Thompson, and our drug of choice is alcohol. We don't have the needle program. We need our province to work with us with funding or ideas for our sobriety centre that we have with all of northern Manitoba in partnership with First Nations leadership. That's one thing. I think there's a strong relationship in identifying the different needs within your province. A cookie-cutter approach to fixing this isn't going to work. You have to have an open mind on the demographics of your own province.

In Manitoba, in the North, we don't have the needle problem and that kind of a drug problem that contributes to repeat offenders. You have to be very aware of your province, and Canada needs to be aware that this bill can't be a cookie-cutter approach. That's why we need the necessary measures that go along with it to support what comes afterward. I don't think Bill C-14 is going to solve everything, and I said that in my notes. There are actions that have to go with it.

My top three things for Manitoba municipalities would be a vision or strategy that isn't a cookie-cutter approach to the needs of municipalities in Manitoba because they're different. If we're going to look at this, we need concrete data that is cohesive with the rest of Canada for these repeat offenders. I would say that we would also need to take a good look at the RCMP funding model and the vacancies for the RCMP in Manitoba because we do have one of the highest vacancy rates in this province. That would be my top three for Manitoba.

Senator Clement: Thank you.

Mr. Gillingham: Thank you for the question, senator. I will add to what Councillor Valentino has said.

By the way, the Downtown Community Safety Partnership, or DCSP, does great work. We are now fully coordinating DCSP, the Winnipeg Police Service, community safety officers and business patrols. There's a coordinated effort. The city also funds the DCSP. They do good work.

You asked for three. I'm going to give you four.

The first thing is what Bill C-14 does. What it does, in part, is give judges more tools to keep our community safer. I think the reverse onus provision is very important. I think that's key.

En tant que représentante des municipalités du Manitoba — vous avez spécifiquement posé la question au sujet de notre province et j'espère que le maire Gillingham me soutiendra —, nous essayons de faire preuve de créativité et nous proposons différentes idées qui fonctionneront. Je vis à Thompson, et chez nous, la drogue la plus consommée est l'alcool. Nous n'avons pas de programme d'échange de seringues. Nous voulons que notre province collabore avec nous en nous apportant un financement ou des idées pour notre centre de désintoxication, ouvert à tout le Nord du Manitoba et géré en partenariat avec les leaders des Premières Nations. C'est une chose. Je pense qu'il faut un lien étroit pour cerner les différents besoins de notre province. Une approche universelle ne peut pas régler ce problème. Vous devez garder l'esprit ouvert quant au profil démographique de votre propre province.

Au Manitoba, dans le Nord, nous n'avons pas le problème des seringues ni ce problème de drogue qui contribue à la récidive. Il faut bien connaître sa province, et le Canada doit être conscient que ce projet de loi ne peut pas être une approche universelle. C'est pourquoi nous avons besoin des mesures qui l'accompagnent pour soutenir ce qui viendra ensuite. Je ne pense pas que le projet de loi C-14 va tout résoudre, et je l'ai dit dans mes observations. Il faut que des mesures d'accompagnement soient mises en place.

Pour les municipalités du Manitoba, mes trois priorités seraient une vision ou une stratégie qui ne se résume pas à une approche universelle, car chaque municipalité a des besoins différents. Si nous voulons nous intéresser à cette question, nous avons besoin de données concrètes sur les récidivistes qui soient cohérentes avec celles du reste du Canada. Je dirais qu'il faudrait également examiner de près le modèle de financement de la GRC et les postes vacants au sein de la GRC au Manitoba, car nous avons l'un des taux de postes vacants les plus élevés de la province. Voilà mes trois priorités pour le Manitoba.

La sénatrice Clement : Merci.

M. Gillingham : Merci de la question, madame la sénatrice. Je vais compléter les propos de Mme Valentino.

En passant, le Downtown Community Safety Partnership, le DCSP, fait de l'excellent travail. Nous assurons désormais une coordination totale entre le DCSP, les services de police de Winnipeg, les agents de sécurité communautaire et les patrouilles des commerces. Il s'agit d'un effort coordonné. La ville finance également le DCSP. Ils font du bon travail.

Vous avez demandé trois priorités. Je vous en donnerai quatre.

La première concerne ce que fait le projet de loi C-14. Il donne entre autres aux juges davantage d'outils pour assurer la sécurité de notre communauté. Je pense que la disposition sur l'inversion du fardeau de la preuve est très importante. Je pense que c'est essentiel.

The second thing is that I do believe there needs to be more resources for our provincial Crowns. Sometimes, the workload of our Crown attorneys — and I've met with them — is really high. We need to make sure that our Crown attorneys across the nation have the resources they need to get people the opportunity to have their day in court.

The third thing is related to the investment in the treatment and rehabilitation of individuals, especially those who are struggling with addiction. The number of people struggling with addictions seems to be increasing. I don't have data on it, but when I look out my window at city hall and see the number of people struggling, it doesn't seem to be going down.

Those individuals who are addicted and struggling are most often the victims of crime. Predators prey on them. They become the targets of drug dealers. If we can get those people rehabilitated and out of addiction, I think that will go a long way to obviously a healthy society and a strong community.

Those would be my four requests.

Senator Ross: Good morning. Thank you for joining us here this morning.

In reviewing this bill, you can see there are a lot of clauses. This committee, after hearing from all the witnesses, will have a process called clause-by-clause consideration, where we go through the bill clause by clause and decide if we feel there need to be changes, adjustments, amendments or observations on the bill.

In your opinion, based on the study and the work that you have done, are there areas where the bill does not go far enough, where the bill goes too far or areas that you think could be adjusted or amended to make the bill even better? That's for both of you.

Mr. Gillingham: I appreciate the question, senator. I've looked through the bill. I don't have all of it in front of me at this point.

I think that some of the changes proposed related to the Youth Criminal Justice Act are good and important and need to be looked at.

A big one for me is the reverse onus provisions. Those are important. I'm going to repeat myself. Public safety has got to be paramount. The community has got to be protected. It has to be protected from individuals who have a pattern of repeating their offences. When we have individuals who, time after time, are arrested and, while they await their trial date, are on bail and go out to commit more crime in the community. We have to end that.

La deuxième, c'est que je crois sincèrement qu'il faut allouer davantage de ressources à nos procureurs provinciaux. Parfois, la charge de travail de nos procureurs — et je les ai rencontrés — est très lourde. Nous devons nous assurer que nos procureurs, partout au pays, ont les ressources nécessaires pour que les gens puissent comparaître devant le tribunal.

La troisième concerne l'investissement dans le traitement et la réinsertion sociale des personnes, en particulier celles qui combattent une dépendance, dont le nombre semble augmenter. Je n'ai pas de données à ce sujet, mais, quand je regarde par la fenêtre de mon bureau, à l'hôtel de ville, et que je vois le nombre de personnes en difficulté, cela ne semble pas diminuer.

Les personnes toxicomanes qui luttent contre leur dépendance sont le plus souvent victimes d'actes criminels. Les prédateurs s'attaquent à elles. Elles deviennent la cible des trafiquants de drogue. Si nous les aidons à se remettre sur pied et à se libérer de leur dépendance, je pense que cela contribuera grandement, bien entendu, à une société saine et à une collectivité forte.

Voilà donc mes quatre priorités.

La sénatrice Ross : Bonjour. Merci de vous joindre à nous ici, ce matin.

En examinant ce projet de loi, vous constaterez qu'il comporte de nombreux articles. Après avoir entendu tous les témoins, le comité procédera à une étude article par article, au cours de laquelle nous passerons en revue le projet de loi article par article et déciderons s'il y a lieu d'y apporter des modifications, des changements ou des amendements ou d'y joindre des observations.

D'après vous, d'après la présente étude et le travail que vous faites, y a-t-il des domaines dans lesquels le projet de loi ne va pas assez loin, d'autres où il va trop loin, ou encore des aspects qui, selon vous, pourraient être modifiés pour rendre ce projet de loi encore meilleur? Je m'adresse à vous deux.

M. Gillingham : J'apprécie votre question, madame la sénatrice. J'ai parcouru le projet de loi. Je ne l'ai pas encore entièrement sous les yeux pour l'instant.

Je pense que certaines des modifications proposées concernant la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents sont pertinentes et importantes, et qu'il convient de les étudier.

Un des aspects les plus importants à mes yeux concerne les dispositions sur l'inversion du fardeau de la preuve. Elles sont importantes. Je vais me répéter. La sécurité publique doit être primordiale. La collectivité doit être protégée. Elle doit être protégée contre les individus qui ont l'habitude de récidiver. Il y a des individus qui, constamment, se font arrêter et qui, alors qu'ils attendent la date de leur procès, sont mis en liberté sous caution et profitent de cette liberté pour commettre d'autres crimes dans la collectivité... Nous devons mettre fin à cela.

It's really hard for the public to have confidence in our judicial system. It's exhausting for the police to arrest the same individual over and over again. As a nation, we can and should do better.

The provisions in the bill that relate to that will help to help curb that and reduce the repeat offences and repeat criminal activity. To me, they are some of the most important provisions being proposed.

Senator Ross: Thank you so much. Councillor Valentino?

Ms. Valentino: Thanks for the question. I didn't know which one of us was answering first, so I'm sorry about that.

Clearly, I wouldn't be able to go clause by clause with you through the whole bill, nor am I a lawyer, but definitely, the youth part. In this bill, the clause about strengthening the protection for first responders, including firefighters and paramedics, is very important. We need to ensure that the Criminal Code can provide safeguards, similar to peace officers, because they need to have that in place for treating the assaults against them as aggravating factors at sentencing. It's important we mention the importance of the clause that strengthens the protections for our first responders across Canada.

Senator Ross: Thank you.

Senator Dhillon: Thank you, folks, for being here, and thank you for your commentary. I appreciate you starting your opening remarks here today acknowledging that this is not a silver bullet but, rather, one component of a larger comprehensive strategy that is required to address the issues we're dealing with across the nation.

This committee has been struggling with a question around data. I think Councillor Valentino spoke about data that's already in front of us; we've got it. That's why we're reacting. I just wonder this: Do you have any empirical data that you have worked on, or is it still city to city, municipality to municipality — no different than what the mayor has spoken about? Is it siloed and not contained or available in one central area?

I just made you a mayor, by the way, councillor. Councillor Valentino, if you can start, please.

Ms. Valentino: "Eloquent Mayor" — let's call me that. Thank you very much for that.

If there is actual data to support that, I would have to have FCM get you that information because I wouldn't have that in front of me. I spoke more broadly about improving the whole

Il est vraiment difficile pour le public d'avoir confiance en notre système judiciaire. C'est épuisant pour la police d'avoir à arrêter sans cesse la même personne. En tant que pays, nous pouvons et devons faire mieux.

Les dispositions du projet de loi qui s'y rapportent contribueront à inverser cette tendance et à réduire la récidive et les comportements criminels. À mes yeux, ce sont là certaines des dispositions les plus importantes qui sont proposées.

La sénatrice Ross : Merci beaucoup. Madame Valentino?

Mme Valentino : Merci de la question. Je ne sais pas qui de nous deux devait répondre en premier, je m'en excuse.

Évidemment, je ne pourrais pas faire avec vous l'étude article par article du projet de loi, et je ne suis pas avocate, mais je le pourrais pour la partie traitant des jeunes. La disposition de ce projet de loi visant à renforcer la protection des premiers répondants, y compris les pompiers et les ambulanciers paramédicaux, est très importante. Nous devons nous assurer que le Code criminel prévoit des mesures de protection semblables à celles dont bénéficient les agents de la paix, car, ainsi, les agressions dont ils sont victimes sont considérées comme des circonstances aggravantes lors de la détermination de la peine. Nous devons souligner l'importance de la disposition qui renforce les mesures de protection de nos premiers répondants partout au Canada.

La sénatrice Ross : Merci.

Le sénateur Dhillon : Merci, mesdames et messieurs, d'être ici, et merci de vos commentaires. Je vous remercie d'avoir commencé votre déclaration préliminaire, aujourd'hui, en reconnaissant qu'il ne s'agit pas d'une solution miracle, mais plutôt d'un élément s'inscrivant dans une stratégie complète plus vaste, nécessaire pour régler les problèmes auxquels nous faisons face à l'échelle du pays.

La question des données a donné du fil à retordre au comité. Je crois que c'est Mme Valentino qui a parlé des données dont nous disposons déjà; nous les avons. Voici ma question : avez-vous des données empiriques sur lesquelles vous avez travaillé, ou s'agit-il toujours de données d'une ville à l'autre, d'une municipalité à l'autre — comme la mairesse l'a dit? Les données sont-elles cloisonnées et non regroupées ou sont-elles centralisées et accessibles en un seul endroit?

D'ailleurs, madame la conseillère, je viens de vous nommer mairesse. Madame Valentino, je vous invite à répondre, s'il vous plaît.

Mme Valentino : On peut m'appeler la « mairesse élocuente ». Merci beaucoup.

S'il existe des données concrètes qui appuient cela, je vais devoir demander à la FCM de vous les fournir, car je ne les ai pas sous les yeux. J'ai parlé de façon plus générale de

national data collection and information sharing, similar to Mayor Gillingham saying that jurisdictions across provinces — the police, the RCMP or provincial police services — are working together on some of these repeat offenders. If we can improve that information sharing and national data so that there's a coordinated program to track bail, compliance and reoffending trends, that is what we were saying is a very important part of this.

Mr. Gillingham: To add to that, one of the reasons I started and launched the weekly repeat offender bulletin last fall is because there just wasn't enough data that was readily available to the public when it comes to repeat offenders.

The data sharing to me is two things. As Councillor Valentino has said, one, it's an important tool for our police services to work cross-jurisdictionally because criminal elements often move cross jurisdictionally. That's important. It's also to show the public what's working and what is not. At the end of the day, the judicial system belongs to the people of Canada. We need to keep updating it, amending it and fixing it so that it serves the people of our nation.

That's why I'm so pleased to see Bill C-14 before you, making its way through the processes in Ottawa: We need safer communities in Canada. Winnipeg needs to be a safer community.

Senator Dhillon: Thank you.

Senator Dalphond: Welcome to the members of the panel. I'm the son of a father who was a mayor for over 20 years and vice-president of the regional council, so I know you are on the front lines, and I know the people who knock on doors even on Sunday mornings when something is going wrong. I appreciate you. We live here in a kind of bubble, far from the streets, so I appreciate your direct testimony.

You're responsible for the local police and what the police officers whom you pay report to you.

We speak about the lack of data, the need for more national data and more collection of data. Going through this file, I realize there's a lot of data available, but it's not accessible or centralized.

You referred to a task force, for example: The RCMP and Winnipeg police joint task force. You said they provided you with many statistics about repeat offenders, especially, and how much time and effort they had to spend on bail enforcement and bail conditions that are breached and bringing people back. Some

l'amélioration de la collecte nationale des données et du partage d'information, ce qui ressemble à ce que le maire Gillingham disait, à savoir que les administrations des provinces — la police, la GRC ou les services de police provinciaux — collaborent sur le dossier des récidivistes. Un élément très important, à notre avis, est l'amélioration du partage de l'information et de la collecte des données pour mettre en place un programme coordonné de surveillance des tendances en matière de mise en liberté sous caution, de conformité et de récidive.

M. Gillingham : J'aimerais ajouter à cela que l'une des raisons pour lesquelles j'ai lancé le bulletin hebdomadaire sur les récidivistes, l'automne dernier, c'est qu'il n'y avait tout simplement pas assez de données sur les récidivistes facilement accessibles au public.

Selon moi, le partage de données comporte deux aspects. Comme l'a dit Mme Valentino, le premier aspect est qu'il s'agit d'un outil important permettant à nos services de police de travailler au-delà des frontières administratives, puisque les criminels se déplacent souvent d'une province à une autre. C'est important. Cela permet aussi de montrer au public ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas. Au bout du compte, le système judiciaire appartient aux Canadiens et aux Canadiennes. Nous devons continuer à le mettre à jour, à l'amender et à le corriger pour qu'il serve les intérêts de notre nation.

C'est pourquoi je suis emballé de voir le projet de loi C-14, dont vous êtes saisis, franchir les étapes du processus, à Ottawa. Les collectivités du Canada doivent être plus sécuritaires. Winnipeg doit être une collectivité plus sécuritaire.

Le sénateur Dhillon : Merci.

Le sénateur Dalphond : Bienvenue au groupe de témoins. Mon père a été maire pendant plus de 20 ans et vice-président du conseil régional, donc je sais que vous travaillez aux premières lignes, et je connais les gens qui cognent à votre porte, même le dimanche matin, quand quelque chose ne va pas. Je vous en suis reconnaissant. Ici, nous sommes dans une sorte de bulle, loin des rues, donc j'apprécie votre témoignage direct.

Vous êtes responsable de la police locale et de ce que vous signalent les agents de police, dont vous signez le chèque de paie.

Nous parlons du manque de données, de la nécessité d'avoir plus de données nationales et une plus grande collecte de données. Je lis le document, et je vois qu'il y a beaucoup de données disponibles, mais qu'elles ne sont pas accessibles ni centralisées.

Vous avez parlé d'un groupe de travail, par exemple, le groupe de travail mixte de la GRC et du Service de police de Winnipeg. Vous avez dit qu'il vous avait fourni de nombreuses statistiques sur les récidivistes, principalement, et qu'il avait dû consacrer beaucoup de temps et d'efforts à l'application des mises en

of these people were working within networks and organized crime.

Would you mind sharing that data with us through the clerk of the committee?

Mr. Gillingham: Thank you, senator. Yes, I'd be glad to forward to the clerk any data that we have to be passed on to your committee. Certainly, we'll do that after this event today. Thank you.

Senator Dalphond: I understand that what is sometimes missing, including for police officers, is access to data breaches elsewhere. Somebody might be in Ontario one day and, six months later, is living in Manitoba, and you don't know about their background. I understand that is one of the things you would like: not only that we at the federal level have more data, but that police across the country share more data, in a sense.

Mr. Gillingham: I agree with you, senator.

As we've said, that would be such an important and useful tool for our police services to help them work in partnership. They work very hard, and they collaborate across jurisdictions. Being able to share that information readily, quickly and in an easily accessible manner would help them do a better job of keeping the community safe.

I go back to this again: To me, this is all about public safety, first and foremost.

Senator Dalphond: I understand. Maybe I'll give you a chance, councillor, to speak because you are also the vice-president of the Federation of Canadian Municipalities, which is an important organization representing all municipalities across Canada.

I understand the reverse onus is a way for you to achieve safer communities. I understand the lack of judicial resources is relevant because the Crown doesn't have access to everything, and the judge is sitting there with 20 or 30 appearances that day to deal with. You say that, in some cases, we should have a reverse onus so that the accused has to come up front and to say, well, yes, I did that, but I have a plan. I think that plan will ensure safety in the community, and you can trust me if you release me.

liberté sous caution, aux interventions touchant les violations des conditions de mise en liberté sous caution et à la prise en charge des récidivistes. Certaines de ces personnes travaillaient au sein de réseaux criminels et dans le crime organisé.

Auriez-vous la gentillesse de nous transmettre ces données par l'entremise du greffier du comité?

M. Gillingham : Merci, monsieur le sénateur. Oui, je suis tout à fait disposé à transmettre au comité par l'entremise du greffier toutes les données que nous avons. Nous le ferons certainement après la réunion d'aujourd'hui. Merci.

Le sénateur Dalphond : Je comprends que ce qui fait parfois défaut, y compris pour les agents de police, c'est l'accès aux données sur les violations commises ailleurs. Quelqu'un pourrait habiter en Ontario, et, six mois plus tard, habiter au Manitoba, et vous ne connaissez pas son historique. Je comprends que c'est l'une des choses que vous aimeriez : non seulement avoir plus de données au niveau fédéral, mais aussi, d'une certaine manière, que les services de police à l'échelle du pays partagent davantage de données.

M. Gillingham : Je suis d'accord avec vous, monsieur le sénateur.

Comme nous l'avons dit, cela serait un outil très important et utile pour nos services de police, qui les aiderait à travailler en partenariat. Ils travaillent très fort, et ils collaborent au-delà des frontières administratives. Le fait de pouvoir partager cette information facilement, rapidement et d'une manière facilement accessible les aiderait à mieux assurer la sécurité de la collectivité.

Je vais revenir à ce que j'ai dit : à mon avis, c'est d'abord et avant tout une question de sécurité publique.

Le sénateur Dalphond : Je comprends. Je vais peut-être vous donner la chance d'intervenir, madame Valentino, parce que vous êtes aussi vice-présidente de la Fédération canadienne des municipalités, une importante organisation représentant toutes les municipalités du Canada.

Je comprends que l'inversion du fardeau de la preuve est pour vous un moyen d'avoir des collectivités plus sécuritaires. Je comprends que la question du manque de ressources juridiques est pertinente parce que la Couronne n'a pas accès à tout et que le juge voit comparaître en un jour une vingtaine ou une trentaine de personnes. Vous avez dit que, dans certains cas, il devrait y avoir une inversion du fardeau de la preuve, de sorte que l'accusé soit obligé de se présenter et de dire : « Oui, j'ai commis ce crime, mais j'ai un plan. Je crois que ce plan permettra d'assurer la sécurité de la collectivité, donc vous pouvez me faire confiance et me relâcher. »

Ms. Valentino: Yes. Mayor Gillingham talked about the importance of the reverse onus that would help municipalities.

Just to expand on what you and Mayor Gillingham were talking about in terms of that data collection — that would be huge. If we can have national coordinated data, we are providing support to our RCMP or our police forces. That's what they need because they are stretched so thin. A lot of it is dealing with these repeat offenders. If we can get them back to policing — just being police and being proactive in our communities — it would be a huge help to them. We have to remember that they need some support because of the vacancy rates. That profession is struggling.

To your other point, yes, we need to expand the court and justice system, as well as to increase the judicial level and administrative resources. That's very important to municipalities, also.

To Mayor Gillingham's point, at the end of the day, this is just about public safety for our municipalities. Your comments are absolutely correct. We have to have these conversations and support the police, the judicial system and the courts. We have to find a way to make this work. At the end of the day, we live in Canada, and we need safer streets.

The Chair: Thank you to both of our witnesses here today for coming, being with us and answering our questions. Your contributions will play an important role in guiding our discussions in the study of this bill.

I know the mayor has already committed to providing additional comments, but I would like to remind you that any additional comments you may wish to make can be in writing and should be sent to the clerk for study by the committee. Thank you.

Our second panel has five individuals representing four groups. We have Jacqueline Beisel-Cobb, and we have Brett Broadfoot by video conference. From the Crime Victims Assistance Centre of Quebec, we have Sophie Gasse and Marilie Cormier Gaudet. We also have Paul Brandt, founder of Not in My City and chair of the governing board of the Alberta Centre to End Trafficking in Persons.

We welcome all the witnesses here today. We will now proceed to opening remarks. I would like to keep them to five minutes or less. We are tight for time. I'll ask Ms. Jacqueline Beisel-Cobb to commence, then Mr. Broadfoot, then the Crime Victims Assistance Centre of Quebec, and then Paul Brandt.

Mme Valentino : Oui. M. Gillingham parlait de l'importance de l'inversion du fardeau de la preuve, qui aiderait les municipalités.

Pour approfondir ce que M. Gillingham et vous-même disiez sur la collecte de données — cela serait significatif. Si nous avons des données coordonnées à l'échelle nationale, nous pourrions soutenir la GRC ou nos services de police. C'est ce dont ils ont besoin, parce qu'ils manquent cruellement de ressources. Beaucoup de ressources sont affectées à la gestion des récidivistes. Si ces ressources pouvaient être réaffectées à la surveillance policière — c'est-à-dire pour les agents puissent faire simplement leur travail de policier et jouer un rôle proactif dans les collectivités —, cela leur serait d'une aide précieuse. N'oubliez pas le taux de postes vacants auquel ils font face. Ce métier est en difficulté.

Pour ce qui est de votre autre point, oui, nous devons développer les tribunaux et le système judiciaire et augmenter les ressources aux paliers judiciaire et administratif. C'est aussi très important pour les municipalités.

Pour revenir au point de M. Gillingham, au bout du compte, c'est simplement une question de sécurité publique pour nos municipalités. Vous avez tout à fait raison. Nous devons tenir ces discussions et soutenir la police, le système judiciaire et les tribunaux. Nous devons trouver un moyen d'y arriver. Bref, nous vivons au Canada, et nos rues doivent être plus sécuritaires.

Le président : Merci à nos deux témoins d'être venus ici, aujourd'hui, pour répondre à nos questions. Vos contributions permettront d'orienter nos discussions dans le cadre de l'étude de ce projet de loi.

Je sais que le maire s'est déjà engagé à fournir des commentaires supplémentaires, mais je tiens à vous rappeler que vous pouvez consigner par écrit et transmettre au greffier tout autre commentaire que vous aimeriez faire, pour qu'il soit examiné par le comité. Merci.

Notre deuxième groupe de témoins est composé de cinq personnes représentant quatre groupes. Nous accueillons Mme Jacqueline Beisel-Cobb et M. Brett Broadfoot, qui comparaisent par vidéoconférence. Nous accueillons Mme Sophie Gasse et Mme Marilie Cormier Gaudet, du Centre d'aide aux victimes d'actes criminels du Québec. Nous accueillons aussi M. Paul Brandt, fondateur de Not in My City et président du conseil d'administration de l'Alberta Centre to End Trafficking in Persons.

Bienvenue à tous les témoins. Nous allons maintenant entendre les déclarations préliminaires. J'aimerais qu'elles ne durent pas plus de cinq minutes. Notre temps est limité. L'ordre d'intervention sera le suivant : Mme Jacqueline Beisel-Cobb, pour commencer, puis M. Broadfoot, puis le Centre d'aide aux victimes d'actes criminels du Québec, et, pour finir, M. Paul Brandt.

Ms. Beisel-Cobb, please proceed.

Jacqueline Beisel-Cobb, as an individual: Thank you, members of the committee for having me today.

My name is Jackie Cobb, and I am here to speak on behalf of my 23-year-old daughter, Madisson Cobb, a bright, compassionate and accomplished young lady. She graduated and began a promising career as a surgical eye assistant at LASIK MD. Her life was full of potential. Maddy deeply impacted and connected with people. She always helped others in need. She cared about people — something most of us have lost over the years.

Maddy's life was brutally taken away from her by her ex-boyfriend on July 19, 2025, in a parkade in Calgary. Before Madisson could get into her car to come home to her house, she was gunned down by her ex-boyfriend, leaving her dead at the scene. Take a moment and picture your own daughter, sister or friend. Picture them walking into that parkade, not knowing that that was going to be the last breath she would ever take. Picture your own daughter's fear. Picture her left to bleed to death with no one there to help her. Imagine how your life would change if you got the same call I did.

My life has changed forever. I will never see my daughter walk through that front door with an incredible smile, knowing she is safe. I cannot kiss her goodnight or say I love you or call her when something is exciting.

I will not have the joy of seeing her walk down the aisle or having kids of her own. All I have left are photos and videos to help remember every detail of her appearance and listen to her voice on tape so I can hear how she spoke my name. Now I have to look at an empty chair at my dining room table where she sat when we ate.

I walk past her room with constant sadness, remembering the good times we shared in that room. There will be no more treasured family vacations we loved taking together. Now I have a constant worry my family will fall apart because of this crime, like so many other victims' families have.

My family and I have been given a life sentence of our own to share, one filled with sadness, grief and loss.

Maddy followed every legal avenue to ensure her safety. A restraining order was granted on June 10, 2025, against her offender, who had a warrant out for his arrest for a criminal harassment charge for stalking her.

Madame Beisel-Cobb, allez-y, s'il vous plaît.

Jacqueline Beisel-Cobb, à titre personnel : Je remercie les membres du comité de m'accueillir ici aujourd'hui.

Je m'appelle Jackie Cobb et je suis ici pour parler au nom de ma fille de 23 ans, Madisson Cobb, une jeune femme brillante, bienveillante et accomplie. Elle a obtenu son diplôme et a commencé sa carrière en tant qu'assistante en chirurgie oculaire chez LASIK MD. Sa vie était pleine de promesses. Maddy a profondément marqué les gens et a su créer des liens avec eux. Elle aidait toujours les gens dans le besoin. Elle se souciait de leur bien-être — une qualité que la plupart d'entre nous avons perdue au fil des ans.

Maddy a été brutalement assassinée par son ancien petit ami le 19 juillet 2025, dans un stationnement à étages, à Calgary. Avant que Madisson puisse monter dans sa voiture pour rentrer à la maison, elle a été abattue par son ancien petit ami, qui l'a laissée mourir là. Prenez un moment pour penser à votre fille, à votre sœur ou à votre amie. Imaginez qu'elle entre dans un stationnement à étages, sans savoir qu'elle y vivait ses derniers instants. Imaginez sa terreur. Imaginez-la en train de se vider de son sang, sans personne pour lui venir en aide. Imaginez à quel point votre vie changerait si vous receviez le même appel que j'ai reçu.

Ma vie ne sera plus jamais la même. Ma fille ne franchira plus jamais la porte de notre maison, avec son beau sourire, sachant qu'elle est en sécurité. Je ne peux pas lui souhaiter bonne nuit, lui dire que je l'aime ou l'appeler quand j'ai quelque chose de sympathique à lui raconter.

Je n'aurai pas la joie de la voir à son mariage ou avec ses enfants. Tout ce qu'il me reste, ce sont des photos et des vidéos pour me remémorer chaque détail de son apparence, et écouter sa voix sur une cassette pour entendre la façon dont elle disait mon nom. Maintenant, il y a une chaise vide dans la salle à manger où nous prenions ensemble nos repas.

Voir sa chambre me rend triste, et je me souviens de tous les bons moments que nous y avons passés. Finies les vacances en famille que nous adorions. Maintenant, je crains constamment que ma famille ne s'effondre à cause de ce crime, comme tant d'autres familles de victimes.

Ma famille et moi avons été condamnées à une peine à perpétuité, que nous devons partager, une vie de tristesse, de chagrin et de deuil.

Maddy avait épuisé tous les recours juridiques pour assurer sa sécurité. Le 10 juin 2025, elle a obtenu une ordonnance de non-communication contre son agresseur, qui faisait l'objet d'un mandat d'arrestation, car il la harcelait.

He was known to have a firearm in his possession as well. He was released on bail and then, a week later, was arrested again and was released on June 17 for another criminal harassment charge for stalking her. With a restraining order in place, why did he still have his firearm, and why was he even released? This law seriously needs to be examined and changed immediately.

The restraining order did not do its job. It was a piece of paper with meaningless words. Nothing stopped him from walking out of the court, free to plan and carry out this horrific act. Maddy deserved to live without fear. She was not protected by the system. Madisson became a victim of a violent crime and paid the ultimate price. This was not a single moment of anger. Every action was calculated, planned and implemented. He hunted her, waited for her and executed his plan. The nature of this deliberate act should automatically remove any possibility of bail or leniency. He chose to take someone else's life. He should be held accountable.

First-degree murder: 25 years with a chance of parole thereafter? For taking someone's life? Life should be life in prison without parole; no second chances. Why should he be offered reform or consideration to be returned to society? My Madisson cannot return to her life. Our country is too soft. There are no hard consequences for those violent actions; no accountability. We need to make examples out of these criminals and encourage them not to break the law. God forbid, it actually might send a message to people to stop breaking the law.

Our current system failed my daughter. If we made ankle monitors mandatory for restraining orders, my daughter might be alive today. I am begging for mandatory ankle monitors for all criminals.

If provinces don't have the funds for this and offenders can't pay for it, ask the victims if they want to pay.

Alberta first announced the creation of a provincial ankle monitoring program in 2024, and as of March 25, 2026, after I had a meeting with Mike Ellis, Alberta's Minister of Public Safety and Emergency Services, and the founder of FearIsNotLove, Kim Ruse, Alberta announced \$4.1 million over three years to activate a new notification capability with real-time alerts 24-7, expanding Alberta's ankle monitoring program. This investment will enable judges to order ankle monitors and provide another tool for victim safety and peace of mind.

On savait aussi qu'il possédait une arme à feu. Il a été libéré sous caution, puis, une semaine plus tard, il a été arrêté à nouveau et libéré le 17 juin pour une autre accusation de harcèlement criminel contre Maddy. Pourquoi avait-il encore son arme à feu et pourquoi a-t-il été relâché alors qu'une ordonnance de non-communication était en vigueur? La loi doit être examinée sérieusement et modifiée immédiatement.

L'ordonnance de non-communication n'a pas eu l'effet voulu. Ce n'était qu'un bout de papier avec des mots vides de sens. Rien ne l'a empêché de quitter le tribunal; il était libre de planifier et de commettre ce crime horrible. Maddy ne méritait pas de vivre dans la peur. Le système ne l'a pas protégée. Madisson a été victime d'un crime violent et a payé de sa vie. Ce n'était pas un geste né d'un moment de rage spontanée. Chaque geste a été mûrement réfléchi, planifié et exécuté. Il l'a pourchassée, l'a attendue et a mené à bien son plan. Le caractère délibéré de cet acte devrait automatiquement éliminer toute possibilité de mise en liberté sous caution ou de clémence. Il a choisi de tuer quelqu'un. Il devrait être tenu responsable.

Pour un meurtre au premier degré, on prévoit 25 ans de prison avec possibilité de libération conditionnelle par la suite. Vraiment? Pour avoir tué quelqu'un? L'auteur de ce crime devrait être emprisonné à perpétuité, sans possibilité de libération conditionnelle; il ne devrait pas avoir de deuxième chance. Pourquoi aurait-il accès à des programmes de réinsertion sociale ou à la possibilité de réintégrer la société? Ma Madisson nous a quittés pour toujours. Notre pays est trop tolérant. Il n'y a pas de conséquence grave pour ces actes de violence; il n'y a pas de reddition de comptes. Nous devons faire de ces criminels des exemples et les dissuader d'enfreindre la loi. Dieu nous en préserve. Cela pourrait convaincre les gens de cesser d'enfreindre la loi.

Le système actuel n'a pas su sauver ma fille. Si le port de bracelets antirapprochements pour les ordonnances de non-communication était obligatoire, ma fille serait peut-être encore en vie aujourd'hui. Je vous implore de rendre obligatoire le port de bracelets antirapprochements pour tous les criminels.

Si les provinces n'ont pas les fonds nécessaires et que les délinquants ne peuvent pas les payer, demandez aux victimes si elles veulent en assumer le coût.

L'Alberta a annoncé la création d'un programme provincial de surveillance des bracelets antirapprochements en 2024. De plus, le 25 mars 2026, après ma réunion avec Mike Ellis, ministre de la Sécurité publique et des Services d'urgence de l'Alberta, et Kim Ruse, fondatrice de FearIsNotLove, l'Alberta a annoncé un financement de 4,1 millions de dollars sur trois ans pour déployer de nouvelles capacités de notification avec des alertes en temps réel, 24 heures sur 24 et sept jours sur sept, pour élargir le programme des bracelets antirapprochements de l'Alberta. Cet investissement permettra aux juges d'ordonner le port de

If judges decide who wears ankle monitors, the Criminal Code must be modernized. More specifically, it needs to amend the definition of who is considered a high-risk offender. The criteria need to include firearms, criminal harassment charges and people on restraining orders. Time-served considerations are another area that needs to be addressed. Why is pretrial custody given extra time served in consideration? Regardless of living conditions or overpopulation in remand centres, time served being credited as longer encourages defendants to stall trials and spend longer in remand centres, as it can count for more time served. This needs to stop.

I urge Parliament to enact stronger consequences for repeat offenders and those who breach protective orders. How many innocent people need to die, like my young daughter, Madisson, for legislation to change? I stand here today to advocate for change so no other family endures this pain. You never think it will happen to you until it does, but you can make the difference.

Hold the criminals accountable for their first offence so this tragedy won't become your nightmare, the nightmare I'm living for the rest of my life. Thank you.

The Chair: Thank you, Ms. Beisel-Cobb.

We will next hear from Mr. Brent Broadfoot.

Brett Broadfoot, as an individual: Thank you. Good morning, senators. Thank you for having me here today.

My name is Brett Broadfoot. I'm here today to speak for my family and, most importantly, for my beautiful and now deceased daughter, Breanna.

I also hope to speak on behalf of other victims of intimate partner violence and to speak for all the women in our country who are currently living in fear of their abusers because they have been released after committing high-risk acts of extreme violence.

I'll begin by sharing my family's personal experience at this time. On March 15, 2024, my daughter, Breanna Broadfoot, was brutally attacked by her boyfriend. She was left with two black eyes, a fractured orbital bone, several other broken bones in her cheeks and severe bruising around her neck from his hands having been wrapped around them in an act of strangulation.

bracelets antirapprochement, et il est un autre outil pour assurer la sécurité et la paix d'esprit des victimes.

Si les juges prennent des décisions à l'égard du port de bracelets antirapprochements, le Code criminel doit être modernisé. Plus précisément, la définition de délinquant à risque élevé doit être amendée. Les critères doivent inclure les armes à feu, les accusations pour harcèlement criminel et les ordonnances de non-communication. La prise en compte de la durée de la détention préventive est un autre aspect qui doit être examiné. Pourquoi la détention provisoire pèse-t-elle autant dans le calcul de la peine? Quelles que soient les conditions de vie ou la surpopulation dans les centres de détention préventive, le fait que la durée de détention préventive soit comptabilisée comme plus longue incite les accusés à retarder le procès et à rester plus longtemps dans les centres de détention préventive, car ce temps compte plus en tant que peine purgée. Il faut que cela cesse.

J'implore le Parlement d'imposer des conséquences plus sévères aux récidivistes et à ceux qui enfreignent les ordonnances de non-communication. Combien de personnes innocentes, comme ma jeune fille, Madisson, doivent mourir pour que la loi soit modifiée? Je suis ici aujourd'hui pour militer en faveur du changement, afin qu'aucune autre famille n'ait à endurer cette souffrance. Vous pensez que vous êtes à l'abri de ce genre de choses jusqu'à ce que cela vous arrive, mais vous pouvez faire une différence.

Tenez les criminels responsables dès leur première infraction, pour que cette tragédie ne devienne pas un cauchemar, un cauchemar que je vivrai pour le reste de ma vie. Merci.

Le président : Merci, madame Beisel-Cobb.

Monsieur Brett Broadfoot, c'est à votre tour; allez-y.

Brett Broadfoot, à titre personnel : Merci. Bonjour, mesdames les sénatrices et messieurs les sénateurs. Merci de m'accueillir ici, aujourd'hui.

Je m'appelle Brett Broadfoot. Je suis ici au nom de ma famille et, plus important encore, de ma magnifique fille, Breanna, qui est aujourd'hui décédée.

J'espère aussi parler au nom d'autres victimes de la violence entre partenaires intimes et de toutes les femmes de notre pays qui vivent actuellement dans la peur de leur agresseur, libéré après avoir commis des actes de violence extrême à haut risque.

Je vais commencer par parler de l'expérience personnelle de ma famille. Le 15 mars 2024, ma fille, Breanna Broadfoot, a été sauvagement attaquée par son petit ami. Elle s'en est sortie avec deux yeux au beurre noir, un os orbital fracturé, plusieurs autres os cassés dans les joues et de graves ecchymoses autour du cou, laissées par les mains de son petit ami qui avait essayé de l'étrangler.

Breanna was only 16 years old at the time. Her attacker, an adult, aged 18, was arrested on March 15 and charged with assault, plus assault with choking and suffocation or strangulation. He was released from police custody on the same day he was arrested, after being scheduled to attend court again on July 31, 2024.

He was sent with orders to not communicate or go near my daughter, as well as refrain from possessing any weapons. All of this was communicated to me while our family sat beside Breanna in the hospital as she struggled to recover from her injuries. It was impossible to comprehend. This monster, who had just attacked and severely injured my daughter, was now free to continue on with his life as if nothing had happened.

We eventually came to understand that the release of individuals charged with particular violent crimes is at the discretion of a police administration and not a judge at times. To this day, I cannot understand how our police force is charged with this responsibility. When did serve and protect turn into catch and release?

Furthermore, our family received zero victim support during this time. Instead, we were left alone to sit with the knowledge that Breanna's attacker was just out there, unmonitored and unchallenged, ready to assault again whenever he wanted.

On July 16, 2024, only 15 days before he was to appear in court, Breanna, now 17, was attacked again, but this time in a much more serious way. At approximately 1 a.m. on July 17, we were woken by the sound of a police sergeant knocking on the door. We were told that our daughter had been taken to the critical care trauma unit at Victoria Hospital here in London, Ontario, with multiple stab wounds. We were told that the same individual had abused her again.

Breanna passed away from her injuries on July 18, 2024. We lost our baby girl, and our worlds have changed forever. Anyone who has suddenly lost a loved one will wonder if the path of destruction that led to it could have been avoided. It is an entirely different and far more powerful thing to know that it should have been avoided.

There is no doubt in my mind that Breanna would still be alive if her abuser had not been immediately released after the first attack. Why was he given the freedom to commit a second crime instantly, easily and without prejudice?

Jennifer Dunn, executive director of the London Abused Women's Centre, said this:

We know from both research and practice that non-fatal strangulation is one of the strongest predictors of future lethal violence. Police and court officials must be made to

Breanna avait seulement 16 ans à l'époque. Son agresseur, un adulte, alors âgé de 18 ans, a été arrêté le 15 mars et a été accusé de voies de fait et d'agression avec étouffement, suffocation ou strangulation. Il a été libéré de sa garde à vue le jour même de son arrestation, et devait comparaître de nouveau devant le tribunal le 31 juillet 2024.

Il a reçu l'ordre de ne pas communiquer avec ma fille ni de s'approcher d'elle et de ne pas posséder d'arme. On m'a expliqué tout cela alors que notre famille était à l'hôpital au chevet de Breanna qui avait du mal à se remettre de ses blessures. Je n'arrivais pas à comprendre. Ce monstre, qui venait d'attaquer et de blesser gravement ma fille, était maintenant libre, et pouvait continuer sa vie comme si de rien n'était.

Nous avons fini par comprendre que la libération des personnes accusées de crimes avec violence particuliers est parfois à la discrétion de l'administration policière et non pas du juge. À ce jour, je ne comprends toujours pas pourquoi nos policiers ont hérité de cette responsabilité. Depuis quand « servir et protéger » s'est-il transformé en « attraper et libérer »?

De plus, à ce moment-là, ma famille, en tant que victime, n'a reçu aucune aide. Nous avons été laissés à nous-mêmes, sachant que l'agresseur de Breanna allait et venait à sa guise, sans surveillance et sans opposition, prêt à frapper de nouveau quand bon lui semblerait.

Le 16 juillet 2024, seulement 15 jours avant la comparution prévue de son agresseur devant le tribunal, Breanna, alors âgée de 17 ans, a de nouveau été agressée, mais d'une manière encore plus violente. Le 17 juillet, vers une heure du matin, nous avons été réveillés par un sergent de police qui cognait à la porte. On nous a dit que notre fille avait été admise à l'unité de soins intensifs de traumatologie de l'hôpital Victoria, ici, à London, en Ontario, et qu'elle avait reçu de multiples coups de couteau. On nous a dit que la même personne l'avait de nouveau attaquée.

Breanna a succombé à ses blessures le 18 juillet 2024. Nous avons perdu notre enfant, et notre monde a basculé pour toujours. Tous ceux qui ont perdu un être cher se demanderont si la spirale destructrice qui a conduit à cette perte aurait pu être évitée. C'est tout autre chose, et bien plus difficile, de savoir qu'elle aurait pu être évitée.

Il ne fait aucun doute que Breanna serait encore en vie si son agresseur n'avait pas été libéré immédiatement après la première agression. Pourquoi lui a-t-on laissé la liberté de commettre un deuxième crime aussi rapidement, aussi facilement et sans aucune conséquence?

Mme Jennifer Dunn, directrice exécutive du London Abused Women's Centre a dit ceci, et je vous le traduis :

La recherche et l'expérience nous montrent que l'étranglement non mortel est l'un des prédicteurs les plus fiables d'un acte de violence mortelle futur. La police et les

understand that this crime cannot be treated as an isolated incident but seen as an indicator of an escalating and potentially fatal risk.

While I understand that police operations are not a federal issue, I do believe that all jurisdictions need to make it mandatory to have specialized units dedicated to intimate partner violence, as well as specialized officers that immediately take part in the investigation of any case related to intimate partner violence.

Front-line police officers don't have the resources, time, training or education to be able to look at the full picture of intimate partner violence and specifically cases of strangulation. They should not be left to make the decision to release a violent offender on their own.

Bill C-14 is legislation that will set a framework, but safety is determined by how it is implemented.

It's not enough to acknowledge that front-line police officers should not have the ability to look at the full picture on their own — we need judges to do that as well — but the judges need to be properly trained. An example, while not related to femicide, is with regards to amendments made to the Judges Act and the Criminal Code in 2021. I know that Ms. Dunn touched on this as well when she appeared before you last month.

The changes at that point in time required candidates seeking an appointment to the provincial superior court to participate in training on matters related to sexual assault law and social context but did not require judges prior to 2021 to agree to participate in the same training. This is a major gap in the system.

Our system has completely failed us, just as it has failed so many others in the past. We need to stop the catch and release of arrested abusers now. Granting immediate freedom to an individual who has violently assaulted and hospitalized a defenceless, young girl or woman is incomprehensible to me. Our system allows offenders to exist, completely unmonitored, as if nothing has happened. Survivors are forced to live in constant fear of being abused again by the same man. This is not right. I know we can do better. Let's work together to be part of the solution that stops this violence. Thank you for your time.

The Chair: Thank you, Mr. Broadfoot. We will now hear from the Crime Victims Assistance Centre of Quebec. Ms. Gasse, go ahead, please.

fonctionnaires de la cour doivent comprendre que ce crime ne peut pas être traité comme un incident isolé, mais considéré comme un indicateur d'un risque allant en augmentant et pouvant aller jusqu'à la mort.

Même si je comprends que les opérations policières ne relèvent pas de la compétence fédérale, je crois que toutes les administrations doivent rendre obligatoire la création d'unités spécialisées chargées de lutter contre la violence entre partenaires intimes et la formation d'agents spécialisés, qui interviendront immédiatement dans les enquêtes sur les cas de violence entre partenaires intimes.

Les agents de police de première ligne n'ont ni les ressources, ni le temps, ni la formation ou l'éducation nécessaires pour examiner le tableau dans son ensemble de la violence entre partenaires intimes et, en particulier, les cas d'étranglement. Ils ne devraient pas décider eux-mêmes de la remise en liberté d'un délinquant violent.

Le projet de loi C-14 établira un cadre, mais la sécurité dépendra de sa mise en œuvre.

Il ne suffit pas de reconnaître que les agents de police de première ligne ne devraient pas être les seuls à avoir une vue d'ensemble de la situation — cela doit être aussi le cas des juges —, mais les juges doivent être adéquatement formés. Par exemple, même si cela n'a pas de lien avec les féminicides, il y a les amendements apportés à la Loi sur les juges et au Code criminel en 2021. Je sais que Mme Dunn en a aussi parlé lorsqu'elle a comparu devant vous, il y a un mois.

Les changements apportés à ce moment-là obligeaient les candidats à une fonction dans une cour supérieure provinciale à suivre des formations sur des questions de droit relatives aux agressions sexuelles et au contexte social, mais n'obligeaient pas les juges nommés avant 2021 à suivre ces formations. C'est une énorme lacune dans le système.

Notre système nous a complètement laissé tomber, tout comme il a laissé tomber tant d'autres personnes dans le passé. Nous devons arrêter dès maintenant de libérer les agresseurs qui viennent d'être arrêtés. Je ne comprends pas comment nous pouvons libérer immédiatement une personne qui a violemment agressé et envoyé à l'hôpital une jeune fille ou une femme sans défense. Notre système permet aux agresseurs d'aller et venir sans surveillance, comme si rien ne s'était passé. Les survivantes sont forcées de vivre dans la peur constante d'être agressées de nouveau par le même homme. Ce n'est pas acceptable. Je sais que nous pouvons faire mieux. Travaillons ensemble pour contribuer à mettre fin à cette violence. Merci de votre temps.

Le président : Merci, monsieur Broadfoot. Nous allons maintenant écouter les représentantes du Centre d'aide aux victimes d'actes criminels du Québec. Madame Gasse, allez-y, s'il vous plaît.

[Translation]

Sophie Gasse, Chief Executive Officer, Crime Victims Assistance Centre: We thank you for the opportunity to share our views today. This forum is essential to highlight that criminal justice reforms have real and immediate impacts on the safety and lives of victims.

The network of Crime Victims Assistance Centres, CAVACs, brings together the 17 CAVACs in each administrative region of Quebec, with a mission that includes providing psychosocial and post-traumatic intervention and support throughout the socio-judicial process to anyone who is a victim of crime, their loved ones and witnesses.

Through their ongoing involvement with victims, CAVACs are able to observe the concrete effects of judicial decisions on the safety, dignity, freedom and recovery of victims.

As part of the study of Bill C-14, the CAVAC network wants to highlight a reality that is too often overlooked in legislative debates.

Victims also have rights under the Canadian Charter of Rights and Freedoms and the Canadian Victims Bill of Rights. However, these rights are often relegated to the background when criminal justice reforms are being examined. Those reforms focus primarily on the rights of the accused and the constitutionality of the measures.

Victims may live in fear when the perpetrator is released and their own freedom can be concretely affected, including their freedom of movement and their freedom to live in safety, both physically and psychologically. This is a direct violation of their fundamental rights, including their security and dignity.

Bail decisions are among those with the most immediate and serious consequences for victims, particularly in the context of intimate partner violence.

On the ground, we see that the quick release of an accused creates fear, hypervigilance and isolation, and forces victims to change their routines. Victims become the ones who have to manage the risk, often to the detriment of their personal freedom.

The status quo is not neutral: It systematically shifts responsibility for safety onto the victims. In this context, and in certain targeted situations, we believe that the reverse onus is a

[Français]

Sophie Gasse, directrice générale, Centre d'aide aux victimes d'actes criminels : Nous vous remercions de nous donner l'occasion de nous exprimer aujourd'hui. Cette tribune est essentielle pour rappeler que les réformes pénales ont des impacts réels et immédiats sur la sécurité et la vie des personnes victimes.

Le Réseau des Centres d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC) rassemble les 17 CAVAC présents dans chaque région administrative du Québec, lesquels ont notamment pour mission d'offrir des services d'intervention psychosociale et post-traumatique, ainsi que de l'accompagnement dans le parcours sociojudiciaire à toute personne victime d'acte criminel, à ses proches et aux témoins.

Par leur présence constante auprès des personnes victimes, les CAVAC sont à même d'observer les effets concrets des décisions judiciaires sur la sécurité, la dignité, la liberté et le rétablissement des personnes victimes.

Dans le cadre de l'étude du projet de loi C-14, le Réseau des CAVAC souhaite rappeler une réalité trop souvent occultée des débats législatifs.

Les personnes victimes sont elles aussi titulaires de droits protégés, tant par la Charte canadienne des droits et libertés que par la Charte canadienne des droits des victimes. Or, ces droits sont fréquemment relégués au second plan dans l'analyse des réformes pénales, lesquelles se concentrent principalement sur les droits des personnes accusées et sur leur conformité constitutionnelle.

Une personne victime peut vivre dans la peur parce que l'auteur de violence est remis en liberté et voir sa propre liberté concrètement brimée, soit sa liberté de mouvement et sa liberté de vivre en sécurité, tant au niveau physique que psychologique. Ceci constitue une atteinte directe à ses droits fondamentaux, notamment à sa sécurité et à sa dignité.

Les décisions de mise en liberté sous caution sont parmi celles qui ont les conséquences les plus immédiates et les plus lourdes pour les personnes victimes, particulièrement en contexte de violence entre partenaires intimes.

Sur le terrain, nous constatons que la remise en liberté rapide d'une personne accusée entraîne peur, hypervigilance, isolement et adaptation forcée du quotidien. Les personnes victimes deviennent celles qui doivent gérer le risque, souvent au prix de leur liberté personnelle.

Le statu quo n'est pas neutre : il transfère systématiquement la responsabilité de la sécurité sur les personnes victimes. Dans ce contexte, l'inversion du fardeau de la preuve, dans certaines

necessary tool to rebalance the protection of rights and to recognize that victim safety warrants proactive protection.

Marilie Cormier Gaudet, Executive Director, Centre-du-Québec, Crime Victims Assistance Centre: The CAVAC network has previously raised concerns about mandatory minimum sentences, which are often too rigid to take into account the complexity of situations experienced by victims. Sentencing raises similar issues when existing processes aimed at incorporating victim experiences are not well known, are rarely used or are unequally applied.

Although the current legal framework provides mechanisms for considering victims' needs and the impacts of the crime on them, including through the victim's impact statement, these levers are not systematically used or lack the necessary support to be used effectively. In this context, overly standardized criminal law responses, be they mandatory minimum sentences or sentencing practices that are insensitive to the victim's experiences, can further trivialize violence and result in the inadequate recognition of the harm suffered.

As has been argued with respect to mandatory minimum sentences, the CAVAC network stresses the importance of preserving genuine and informed judicial discretion while ensuring that existing mechanisms are better known, better used and adequately supported. This is how the human, psychological, social and lasting impacts of crime will truly be integrated into sentencing, beyond a strictly legal interpretation of the offence.

I'll now tell you about the CAVAC model.

For decades, in collaboration with partners from the Director of Criminal and Penal Prosecutions and police services, CAVACS have developed a proactive information and intervention model.

In Quebec, CAVACs play a key role for victims, especially in the context of intimate partner violence.

CAVACs quickly make proactive calls following bail hearings, forward the release order, provide clear information on the conditions imposed and what to do in the event of non-compliance, and provide support in applying appropriate protective measures.

situations ciblées, constitue un outil nécessaire à nos yeux pour rééquilibrer la protection des droits en jeu et reconnaître que la sécurité des personnes victimes mérite une protection proactive.

Marilie Cormier Gaudet, directrice générale, Centre-du-Québec, Centre d'aide aux victimes d'actes criminels : De la même manière que le Réseau des CAVAC a déjà soulevé des préoccupations à l'égard des peines minimales obligatoires, dont la rigidité empêche souvent de rendre compte de la complexité des situations vécues par les personnes victimes, la détermination de la peine soulève des enjeux similaires lorsque les processus existants visant à intégrer le vécu des personnes victimes sont mal connus, peu utilisés ou appliqués de manière inégale.

Bien que le cadre légal actuel prévoit des mécanismes permettant de prendre en considération les besoins et les impacts du crime sur les personnes victimes, notamment par la déclaration de la victime, ces leviers ne sont pas toujours mobilisés de façon systématique ni accompagnés du soutien nécessaire pour en permettre l'exercice réel. Dans ce contexte, des réponses pénales trop standardisées, qu'elles découlent de peines minimales obligatoires ou de pratiques en matière de détermination de la peine peu sensibles au vécu des personnes victimes, peuvent contribuer à un sentiment de banalisation de la violence et à une reconnaissance insuffisante du préjudice subi.

À l'instar de ce qui a été soutenu concernant les peines minimales obligatoires, le Réseau des CAVAC insiste sur l'importance de préserver un pouvoir discrétionnaire judiciaire réel et éclairé, tout en s'assurant que les mécanismes existants soient mieux connus, mieux utilisés et accompagnés adéquatement, afin que les impacts humains, psychologiques, sociaux et durables du crime soient véritablement intégrés à la détermination de la peine, au-delà d'une lecture strictement juridique de l'infraction.

Je vais maintenant vous parler du modèle des CAVAC.

Depuis des décennies, les CAVAC, en collaboration avec leurs partenaires du Directeur des poursuites criminelles et pénales et des services de police, ont développé un modèle d'information et d'intervention proactif.

Ainsi, au Québec, les CAVAC jouent un rôle central auprès des personnes victimes, tout particulièrement en contexte de violence entre partenaires intimes.

Les CAVAC font des appels proactifs et rapides à la suite des enquêtes sur la remise en liberté, transmettent l'ordonnance de remise en liberté, offrent une information claire sur les conditions imposées et la procédure à suivre en cas de non-respect, et offrent un accompagnement pour mettre en place des mesures de protection adaptées.

In addition, Quebec has had a court specialized in sexual violence and domestic violence since 2021, and CAVACs play a key role in that court process. The court represents significant advancements at the heart of the judicial system, particularly at the bail stage. Among other things, this model allows CAVACs to do a systematic risk assessment to inform the criminal and penal prosecutor prior to the bail hearing. In addition, a meeting prior to the bail hearing is systematically arranged between the victim and the criminal and penal prosecutor.

In conclusion, the CAVAC network again asserts that victims' rights are fully protected under the Canadian Charter of Rights and Freedoms and the Canadian Victims Bill of Rights. Experience on the ground shows that the protection of victims does not depend solely on the severity of the rules. It also depends on an essential combination of information, support, understanding and efforts to prevent revictimization.

Any reform, including Bill C-14, must fully incorporate this reality and be studied in light of the Canadian Victims Bill of Rights, to strengthen public safety, particularly that of victims and their confidence — and I would dare say that of all Canadians — in the justice system.

[English]

The Chair: Thank you. Next is Mr. Paul Brandt. Please proceed, sir.

Paul Brandt, Founder and Chief Executive Officer, Not in My City: Mr. Chair, honourable senators, I'm Paul Brandt, former registered nurse at Alberta Children's Hospital, founder of Not in My City, past chair of the Alberta Human Trafficking Task Force and current chair of the governing board of the Alberta Centre to End Trafficking in Persons.

In 2021, we produced *The Reading Stone: The Survivor's Lens to Human Trafficking*, a survivor-led report built on testimony from 92 experts and victims. I speak today for the voiceless children who cannot speak for themselves.

Bill C-14 makes some modest improvements to bail and sentencing, but it is a half-measure. It does not restore the mandatory minimum sentences Parliament created for the possession and accessing of child sexual abuse and exploitation material. It does not repeal the principle of restraint that has given us catch-and-release justice. Finally, it does not send the

De plus, le tribunal spécialisé en matière de violence sexuelle et de violence conjugale, au sein duquel les CAVAC jouent un rôle majeur, est en implantation depuis 2021 au Québec. Ce tribunal apporte des avancées importantes au cœur du système de justice, particulièrement à l'étape de la mise en liberté sous caution. Ce modèle permet notamment une appréciation systématique du risque, effectuée par les CAVAC, afin d'éclairer le procureur aux poursuites criminelles et pénales en prévision de l'audience sur la remise en liberté sous caution. Par ailleurs, une rencontre systématique entre la personne victime et le ou la procureure aux poursuites criminelles et pénales, toujours en prévision de l'audience sur la remise en liberté sous caution, est également prévue.

En conclusion, le Réseau des CAVAC réaffirme que les personnes victimes sont des sujets de droit à part entière, protégés par la Charte canadienne des droits et libertés et par la Charte canadienne des droits des victimes. L'expérience terrain démontre que la protection des personnes victimes ne repose pas uniquement sur la sévérité des règles, mais sur une combinaison essentielle d'information, d'accompagnement, de compréhension et de prévention de la revictimisation.

Toute réforme, y compris le projet de loi C-14, doit pleinement intégrer cette réalité et être analysée au regard de la Charte canadienne des droits des victimes afin de renforcer la sécurité publique, particulièrement celle des personnes victimes et la confiance de ces dernières — et j'oserais dire de toute la population — envers le système de justice.

[Traduction]

Le président : Merci. Nous passons à M. Paul Brandt. Allez-y, s'il vous plaît, monsieur.

Paul Brandt, fondateur et premier dirigeant, Not in My City : Monsieur le président, honorables sénatrices et sénateurs, je m'appelle Paul Brandt; je suis un ancien infirmier autorisé de l'hôpital pour enfants de l'Alberta, le fondateur de Not in My City, l'ancien président du groupe de travail sur la traite des personnes de l'Alberta et le président actuel du conseil d'administration de l'Alberta Centre to End Trafficking in Persons.

En 2021, nous avons publié le rapport *The Reading Stone: The Survivor's Lens to Human Trafficking* réalisé sous la direction de personnes survivantes et fondé sur le témoignage de 92 experts et victimes. Je parle aujourd'hui au nom des enfants sans voix, qui ne peuvent pas parler pour eux-mêmes.

Le projet de loi C-14 apporte quelques améliorations modestes concernant la mise en liberté sous caution et la détermination de la peine, mais il s'agit d'une demi-mesure. Elle ne rétablit pas les peines minimales obligatoires créées par le Parlement pour la possession et la consultation de matériel d'exploitation et de maltraitance sexuelle d'enfants. Elle n'abroge pas le principe de

clear parliamentary message that real children, not hypothetical adults, must come first.

Last October, the Supreme Court in *Senneville* struck down those minimums, using a hypothetical 18-year-old keeping a single “sext.” The actual cases involved hundreds of files showing the rape and torture of children aged 3 to 10. I will repeat that: While we are talking right now, there are real children whose torture and rape are being filmed and photographed. I am sure you will agree with me that these children have to be our priority.

Parliament’s job is not to legislate for hypotheticals; it is to protect real victims. Under Canadian law, these offences are already violent. Human trafficking requires force, fraud and coercion. Child sexual abuse and exploitation material document the actual rape of a child. The demand side of sex trafficking fuels the entire market.

The data is devastating: 93% of trafficking victims in Canada are Canadian; 93% are women and girls. The average age of first trafficking is 13 years old, and it is younger for Indigenous girls. Between 75% and 90% of people in the commercial sex industry were first sexually exploited as children.

Despite hundreds of police-reported incidents each year, conviction rates for human trafficking remain alarmingly low.

I have sat with survivors like Trisha Baptie, sold from ages 13 until 19. The day she turned 19, the law suddenly called her a willing participant. That false line ignores the continuum of trauma we documented in *The Reading Stone* report.

Canada’s 2019 National Strategy to Combat Human Trafficking has now lapsed, and there is still no national survivor advisory table to ensure that the voices of those whose lives have been directly impacted guide federal policy. In Alberta, we have taken leadership by establishing the Lived Experience Advisory Network through the Alberta Centre to End Trafficking in Persons.

As Ontario Superior Court Justice Antonio Skarica recently stated in a powerful sentencing decision, the Canadian justice system is at an inflection point and must decide whether to prioritize the needs of vulnerable Canadians or the criminals who abuse them. He noted that courts often talk about the principles

la retenue minimale qui a transformé notre système de justice en un système fondé sur l’arrestation et la remise en liberté. Enfin, elle n’envoie pas le message parlementaire clair selon lequel les enfants en chair et en os doivent primer sur les adultes hypothétiques.

En octobre dernier, dans l’arrêt *Senneville*, la Cour suprême a annulé ces peines minimales obligatoires en utilisant le scénario hypothétique d’un jeune de 18 ans qui aurait gardé un unique « sexto ». Les cas réels concernaient des centaines de dossiers montrant le viol et la torture d’enfants âgés de trois à dix ans. Je vais le répéter : à l’heure où nous parlons, il y a des enfants en chair et en os qui se font filmer et photographier pendant qu’ils sont violés et torturés. Je suis convaincu que vous serez d’accord avec moi pour dire que ces enfants doivent être notre priorité.

Le rôle du Parlement n’est pas de légiférer sur des hypothèses, mais de protéger les véritables victimes. Selon le droit canadien, ces crimes sont déjà violents. La traite de personnes repose sur la force, la fraude et la coercition. Le matériel d’exploitation et de maltraitance sexuelle d’enfants documente le viol réel d’un enfant. La demande en trafic sexuel alimente l’intégralité du marché.

Les données sont dévastatrices : au Canada, 93 % des victimes de la traite de personnes sont canadiennes; 93 % sont des femmes et des filles. La moyenne d’âge des victimes de la traite de personnes, la première fois, est de 13 ans, et les filles autochtones sont plus jeunes. Entre 75 et 90 % des travailleurs du sexe ont été sexuellement exploités la première fois lorsqu’ils étaient enfants.

Même si, chaque année, des centaines d’incidents sont signalés à la police, les taux de condamnation pour trafic de personnes demeurent dangereusement faibles.

J’ai discuté avec des personnes survivantes, comme Trisha Baptie, qui a été vendue à l’âge de 13 ans et est restée asservie jusqu’à l’âge de 19 ans. À ses 19 ans, la loi l’a soudain qualifiée de participante volontaire. Ce faux argument fait abstraction de la continuité du traumatisme que nous avons documenté dans le rapport *The Reading Stone*.

La Stratégie nationale de lutte contre la traite des personnes de 2019 est maintenant arrivée à terme, et il n’y a toujours pas de table consultative nationale où les personnes survivantes dont la vie a été directement touchée puissent faire entendre leurs voix et orienter la politique fédérale. En Alberta, nous avons pris les devants en créant le réseau appelé Lived Experience Advisory Network par l’entremise de l’Alberta Centre to End Trafficking in Persons.

Comme l’a dit le juge Antonio Skarica de la Cour supérieure de l’Ontario dans une récente décision percutante relative à la détermination de la peine, le système de justice canadien est à un tournant, et il doit décider s’il accorde la priorité aux besoins des Canadiens vulnérables ou à ceux des criminels qui les

of deterrence and denunciation and then contradict those grandiose proclamations by instituting relatively light sentences. He warned that these proclamations mirror an ongoing current Canadian cultural trend to express shock and outrage at criminal attacks on vulnerable targets, followed by hollow words of condemnation, such as, “This is not who we are,” followed again by relative inaction, thereby ignoring the disturbing reality that this is now clearly who we have become. He further observed the public’s perception that the system is soft on crime and prioritizes the rights of criminals over the rights of victims.

This is not theoretical. In a recent Lethbridge case, Skye Atoa was granted bail by Justice F. C. Fisher on a \$1,000 promise to pay with strict conditions, including no contact with anyone under the age of 18 and mandatory drug counselling. He was released from custody the following afternoon, only to be observed in very close proximity to a young female, breaching multiple conditions. This is exactly why the principle of restraint must be fundamentally reformed. He was charged with trafficking a 14-year-old and having a 15- and 16-year-old in captivity.

The lack of consistent denunciation, deterrence and accountability is not merely a debate about balancing the rights of victims versus offenders; it is about the health and safety of Canadian society as a whole. When crimes go undeterred and undenounced, criminals are emboldened, victims are denied justice, and society, as a whole, loses faith in the Canadian justice system. We are not winning this fight when the justice system treats documented child rape as discretionary.

Judicial discretion has its place, but Canada’s track record shows it has not delivered on public safety or confidence. When the system fails to impose proportionate consequences, it undermines the governability of society. Parliament has both the authority and the duty to set a clear floor for the worst crimes against children.

The children and survivors I represent do not ask for perfection. They ask for consistency beyond courage, and I urge this committee to recommend amendments that move Bill C-14 beyond a half-measure and deliver the parliamentary statement our most vulnerable deserve. Thank you.

maltraitent. Le juge a fait remarquer que les tribunaux parlent souvent des principes de la dénonciation et de la dissuasion pour ensuite contredire ces déclarations grandioses en infligeant des peines relativement légères. Il a prévenu que ces déclarations reflètent une tendance culturelle désormais courante, au Canada, consistant à exprimer sa surprise et son indignation face aux agressions criminelles de cibles vulnérables, les condamner à l’aide de mots vides, comme « ce n’est pas qui nous sommes », et à ne prendre, encore une fois, aucune véritable mesure, faisant ainsi abstraction d’une réalité dérangeante : c’est clairement à présent qui nous sommes devenus. Il a également noté que, d’après la perception du public, le système est laxiste envers les crimes et qu’il accorde la priorité aux droits des criminels plutôt qu’à ceux des victimes.

Il ne s’agit pas d’une théorie. Dans une affaire récente, à Lethbridge, le juge F.C. Fisher a accordé à Skye Atoa une libération sous caution, avec engagement à verser 1 000 \$, assortie de conditions strictes, dont l’interdiction de ne pas communiquer avec toute personne âgée de moins de 18 ans et l’obligation de suivre un programme de consultations en toxicomanie. Il a été remis en liberté l’après-midi suivant, pour finalement être vu tout près d’une jeune femme, contrevenant ainsi à de multiples conditions. C’est la raison précise pour laquelle le principe de la retenue minimale doit être fondamentalement réformé. Cet homme avait été accusé de traite d’une personne de 14 ans et de la séquestration de deux personnes de 15 et 16 ans.

L’absence de dénonciation, de dissuasion et de responsabilité n’est pas simplement un simple sujet à débat sur l’équilibre des droits des victimes et des délinquants; c’est une question de santé et de sécurité pour l’ensemble de la société canadienne. Si nous ne dénonçons pas et ne décourageons pas les crimes, nous donnons du courage aux criminels, nous refusons que justice soit rendue aux victimes, et l’ensemble de la société perd confiance dans le système de justice canadien. Nous n’allons pas remporter cette victoire si le système de justice traite le viol d’enfants documenté comme quelque chose qui dépend de la discrétion des tribunaux.

La discrétion judiciaire a sa place, mais l’historique du Canada montre que le système judiciaire n’a pas tenu ses engagements en ce qui concerne la confiance ou la sécurité du public. Lorsque le système ne réussit pas à imposer des conséquences proportionnelles, il mine la gouvernabilité d’une société. Le Parlement a le pouvoir et le devoir d’établir un minimum clair pour les pires crimes commis contre les enfants.

Les enfants et les personnes survivantes que je représente ne demandent pas la perfection. Ils veulent plus de cohérence que de courage, et je demande instamment au comité de recommander les amendements qui permettront au projet de loi C-14 de ne plus être une demi-mesure et de formuler la déclaration du Parlement que nos personnes les plus vulnérables méritent d’entendre. Merci.

The Chair: Thank you to all of our witnesses for your opening comments.

Senator Batters: Thank you very much to all of you for being here. I wish I had an hour with each of you. Your perspectives are so important. I'm sorry for the loved ones of yours that you've lost.

My first question is to Ms. Beisel-Cobb. As a member of your Madisson's grieving family, what do you say to those often in academia who argue that the system already detains too many people and that the presumption of innocence and the rights of the accused should come first? If you had one simple message for decision makers who hesitate to tighten bail detention because they fear being seen as too harsh, what would it be?

Ms. Beisel-Cobb: I would definitely say picture your own daughter when you're making these decisions because you would be very quick to tighten those rules; you would throw everyone away.

There are no second chances when it comes to someone's life. We don't get our children back, so they shouldn't get a second chance either.

Senator Batters: Exactly. Thank you.

To Mr. Brandt, your organization Not in My City works directly on human trafficking and sexual exploitation. Several years ago, on Bill C-5, the Liberal government widely expanded the ability of convicted criminals to receive house arrest as their sentence. Bill C-14 takes away the ability to have house arrest for some of those offences, but there are many serious offences that continue to be eligible for house arrest, and that includes the serious crime of human trafficking.

At the House of Commons committee on this bill, the Liberal government opposed a Conservative amendment, which would have stopped house arrest for human trafficking, period. That amendment was unfortunately defeated then.

Mr. Brandt, with all the work you and your organization have done to help victims of human trafficking, do you think that anyone convicted of human trafficking in Canada should receive house arrest?

Mr. Brandt: Thank you, senator, for that excellent question.

I would say that I'm a person under authority, and I also want to ensure that every time someone comes to me looking for a solution, that I'm not just criticizing; I'm bringing an actual solution. I ask for the same from the people I work with.

Le président : Merci à tous nos témoins de leurs observations liminaires.

La sénatrice Batters : Merci beaucoup à toutes et à tous d'être ici. J'aurais espéré pouvoir passer une heure avec chacun d'entre vous. Vos opinions sont tellement importantes. Je suis navrée pour les proches que vous avez perdus.

Ma première question s'adresse à Mme Beisel-Cobb. En tant que membre de la famille de la défunte Madisson, que dites-vous à ceux — souvent, des universitaires — qui soutiennent que le système détient déjà trop de personnes et que la présomption d'innocence et les droits de l'accusé devraient être prioritaires? Si vous aviez un simple message à passer aux décideurs qui hésitent à resserrer la détention préventive de crainte de paraître trop sévères, quel serait-il?

Mme Beisel-Cobb : Je leur dirais certainement : imaginez que c'est de votre fille dont il s'agit, lorsque vous prenez ces décisions, parce que vous resserreriez ces règles très rapidement, si c'était le cas, et que vous n'écouteriez personne.

Il n'y a pas de deuxième chance, lorsqu'il est question de la vie de quelqu'un. Nos enfants ne peuvent plus revenir, et donc ces personnes ne devraient pas non plus se voir accorder une deuxième chance.

La sénatrice Batters : Exactement. Merci.

Monsieur Brandt, votre organisation, Not in My City, travaille directement sur la traite de personnes et l'exploitation sexuelle. Il y a plusieurs années de cela, le gouvernement libéral a largement étendu, dans le projet de loi C-5, la possibilité pour les criminels de purger leur peine à domicile. Le projet de loi C-14 retire cette possibilité de détention à domicile pour certains de ces crimes, mais il y a de nombreux crimes graves pour lesquels cette possibilité existe encore, y compris le crime grave de traite de personnes.

Au comité de la Chambre des communes qui étudiait ce projet de loi, le gouvernement libéral s'est opposé à un amendement émanant du parti conservateur, qui aurait mis un terme à la détention à domicile pour trafic de personnes. Cet amendement a malheureusement été rejeté.

Monsieur Brandt, compte tenu de tout le travail que votre organisation et vous avez fait pour aider les victimes de la traite de personnes, pensez-vous que toute personne reconnue coupable de traite de personnes au Canada devrait pouvoir purger sa peine à domicile?

M. Brandt : Merci, madame la sénatrice, d'avoir posé cette excellente question.

Je dirais que je suis une personne qui répond à des ordres, et je veux également m'assurer que, quand une personne vient me voir pour trouver une solution, elle n'entend pas que des critiques, mais elle aura aussi une véritable solution. Je demande

I strongly believe that we need to expand the reverse onus on bail, apply it to all repeat violent offenders — human traffickers, organized sexual exploitation rings and serious child and sexual exploitation material cases — and repeal the principle of restraint in these categories.

The current expansions on Bill C-14 are just too narrow. When there is a documented pattern of violence or exploitation, the onus must shift to the accused to provide evidence that release is justified.

I would add to that that Conservatives did work constructively to strengthen this bill, tighten bail, protecting workers and increasing accountability, including ending the practice of letting convicted criminals act as sureties for the accused, which is, in essence, the fox guarding the henhouse.

When it came to consecutive sentences for repeat human traffickers, making public safety the primary consideration in bail decisions, mandatory detention for serious repeat offenders and eliminating house arrest for major crimes, the refusal came from the Liberal side.

Bill C-14 is still a half-measure in its current form, and we need full accountability. We can do better.

Senator Batters: Thank you.

[*Translation*]

Senator Miville-Dechêne: I'd first like to thank Ms. Jacqueline Beisel-Cobb and Mr. Brett Broadfoot.

Of course, I'd like to offer my condolences, but I also want to tell you how much your heartbreaking stories reveal the flaws in our justice system.

I'd also like to say a few words to Mr. Paul Brandt.

I admire your very public outreach work, especially against child trafficking. Thank you.

My questions will be for the two Quebec women from CAVAC. You rightly stated that the rights of victims are often relegated to the background. With respect to release orders, we've heard since the committee's hearings began that victims are not being heard.

également la même chose aux personnes avec lesquelles je travaille.

J'ai la forte conviction que nous devons étendre l'inversion du fardeau de la preuve, pour la libération sous caution, l'appliquer à tous les récidivistes violents — les trafiquants, les membres de réseaux organisés d'exploitation sexuelle, les personnes impliquées dans les cas graves de matériel d'exploitation et de maltraitance sexuelle d'enfants — et révoquer le principe de la retenue minimale dans ces catégories.

Les élargissements actuels du projet de loi C-14 sont tout simplement trop restreints. Lorsqu'il y a une tendance documentée à la violence et à l'exploitation, le fardeau de prouver que la remise en liberté est justifiée doit désormais incomber à l'accusé.

J'ajouterais à cela que les conservateurs ont effectivement travaillé de manière constructive pour renforcer ce projet de loi, resserrer la mise en liberté sous caution, protéger les travailleurs et augmenter la responsabilité, y compris en ne laissant plus ces criminels reconnus agir comme caution pour la personne accusée, ce qui revient essentiellement à demander au renard de garder le poulailler.

Ce sont les libéraux qui ont refusé les peines consécutives pour les trafiquants de personnes récidivistes et d'accorder la priorité à la sécurité du public dans les décisions relatives à la mise en liberté sous caution, la détention obligatoire pour les récidivistes ayant commis des crimes graves et l'élimination de la détention à domicile pour les crimes majeurs.

Le projet de loi C-14 est toujours, dans sa forme actuelle, une demi-mesure, et nous demandons à ce qu'il y ait une responsabilité complète. Nous pouvons mieux faire.

La sénatrice Batters : Merci.

[*Français*]

La sénatrice Miville-Dechêne : Je veux d'abord remercier Mme Jacqueline Beisel-Cobb et M. Brett Broadfoot.

Bien sûr, j'aimerais vous offrir mes condoléances, mais aussi vous dire à quel point vos témoignages bouleversants montrent les failles de notre système de justice.

J'aimerais aussi dire un mot à M. Paul Brandt.

J'admire votre travail de vulgarisation très public contre la traite des enfants en particulier. Merci.

Je vais poser mes questions aux deux Québécoises qui font partie des CAVAC. Vous avez affirmé avec justesse que les droits des victimes étaient souvent relégués au second plan. En ce qui concerne l'ordonnance de mise en liberté, depuis le début des audiences du comité, on entend dire que les victimes ne sont pas entendues.

You said that the CAVACs intervene. Is this specific to Quebec? What exactly do CAVACs do? Are you able to make the situation safer for victims? Are some victims attacked again by those who've attacked them in the past?

Ms. Cormier Gaudet: I'll speak first, and my colleague can add to my response if needed.

When there's a release order, CAVAC contacts the victims and examines safety nets with them. If I may, I'll use the feminine, because women represent most of the victims we see.

Very often, when suspects are released, rapid response units involving several partners are triggered, to prevent a homicide. That's mostly what CAVAC does when the offender is released.

Senator Miville-Dechêne: Do you consider it normal for you to have that role, under the circumstances?

Ms. Gasse: In these situations, the most important thing is coordination between the different people involved, both with the victim and the offender. Everyone can share information to protect the victim and supervise the offender.

The fact that all stakeholders involved in the same case can consult with each other about a specific situation, a specific case or a specific victim really helps cover all angles.

Ms. Cormier Gaudet: As for your question about whether we think it's normal, no, I don't think so, because the victim is again responsible for ensuring her own safety. As a result, the burden is placed on the victim, when organizations should be doing it.

Senator Miville-Dechêne: Should the release system be changed? Do you believe that those accused of crimes, particularly against an intimate partner, are being released too quickly?

Ms. Cormier Gaudet: I think it's a complex and far-reaching question. However, as mentioned at the beginning, in Quebec, we're fortunate to have courts that specialize in domestic violence and sexual violence. In these cases, the channels of communication with prosecutors are more effective. When CAVAC is concerned about a situation, the prosecutor listens and objects to the release. I can't speak for the other provinces, but I see a big improvement in this respect in Quebec.

Vous avez dit que les CAVAC interviennent. Est-ce particulier au Québec? Que font les CAVAC exactement? Est-ce que vous réussissez à rendre la situation des victimes plus sécuritaire? Est-ce que certaines victimes sont attaquées de nouveau par ceux qui les ont déjà attaquées?

Mme Cormier Gaudet : Je vais prendre la parole d'abord, et ma collègue pourra compléter ma réponse au besoin.

En fait, lorsqu'il y a une ordonnance de remise en liberté, le CAVAC contacte les victimes et vérifie avec elles les filets de sécurité. Si vous me permettez, je vais parler au féminin, puisque c'est ce que l'on voit le plus dans notre pratique.

Très souvent, lorsque les suspects sont remis en liberté, des cellules d'intervention rapide sont enclenchées entre plusieurs partenaires afin d'éviter qu'il y ait un homicide. C'est principalement ce que fait le CAVAC lorsque la personne contrevenante est remise en liberté.

La sénatrice Miville-Dechêne : Est-ce que vous jugez normal que ce rôle vous appartienne, dans les circonstances?

Mme Gasse : Dans ces situations, l'important est surtout qu'il y ait une concertation entre les différentes personnes qui interviennent, tant auprès de la personne victime que de la personne contrevenante. Tous peuvent échanger de l'information dans le but de protéger la personne victime et d'encadrer la personne contrevenante.

Le fait que tous les intervenants impliqués dans un même dossier puissent se concerter au sujet d'une situation précise, d'un dossier précis ou d'une personne victime précise, cela aide vraiment à couvrir tous les angles.

Mme Cormier Gaudet : Quant à votre question de savoir si on trouve que c'est normal, non, je ne crois pas, parce que la responsabilité revient encore une fois à la personne victime d'assurer sa sécurité. Donc, on remet le fardeau sur la personne victime, alors que c'est aux organismes de le faire.

La sénatrice Miville-Dechêne : Est-ce que le système de remise en liberté devrait être modifié? Est-ce que vous jugez qu'on libère trop rapidement ceux qui sont accusés de crime, en particulier envers leur partenaire intime?

Mme Cormier Gaudet : Je crois que c'est une question complexe et à large portée. Cependant, comme on l'a mentionné au départ, au Québec, on a la chance d'avoir les tribunaux spécialisés en matière de violence conjugale et de violence sexuelle. Dans ces cas, les canaux de communication sont plus efficaces avec les procureurs. Donc, lorsque le CAVAC est inquiet pour une situation, il a l'écoute du procureur pour qu'il s'oppose à la remise en liberté. Je ne peux pas parler pour les autres provinces, mais je vois au Québec une grande amélioration sur ce plan.

Senator Miville-Dechêne: Are cases falling through the cracks?

Ms. Cormier Gaudet: Obviously, every situation is different. However, the good thing about Bill C-14 is that in some situations, particularly those involving repeat offenders, a reverse onus is possible. That could be a way to reassure the victims and provide a broader picture of the situation at the interim release stage.

Senator Miville-Dechêne: Thank you. That's all the time I have.

[English]

Senator Simons: Thank you to all of our witnesses for such powerful personal testimony today.

My questions are going to be for Mr. Broadfoot and Ms. Beisel-Cobb. I want to, again, thank you for your courage in sharing your stories with us. It's really important for us to hear this kind of testimony and not just from experts. You guys have become experts in all too horrible a way.

As I listened to you both tell your stories, it struck me that there's an underlying problem that isn't just the bail system. It's a complete failure of the justice system, from beginning to end, to understand the danger of intimate partner violence.

Mr. Broadfoot, in your testimony, you touched on the issue of the education of judges. Could we step back from some of the specifics of Bill C-14? I'd like to hear from each of you about why you think our courts, our prosecutors and our police still don't understand how extraordinarily dangerous intimate partner violence is and what a predictor it is of later homicide, and not just of the individual, but oftentimes a predictor of horrible spree killings that affect the wider community too?

What is it that people are still not getting about why these cases are so deadly and dangerous?

Ms. Beisel-Cobb: We're people of hope. We don't really believe that things will happen until they really do. We dismiss warning signs. We easy to just push them aside.

In my daughter's case, when he was present with the judge, I think we're so busy, we have so much to do that we don't really take the time to see what is in front of us. We don't read that document and say, "Okay, he does have a restraining order. He does have a firearm. He does have a criminal harassment charge. Maybe we should do something different." It's very easy to just

La sénatrice Miville-Dechêne : En échappez-vous?

Mme Cormier Gaudet : Évidemment, chaque situation est unique. Cependant, ce qui est bien avec le projet de loi C-14, c'est que dans certaines situations, particulièrement dans des cas de récidive, il peut y avoir un renversement du fardeau de preuve. Cela pourrait être une façon d'aller rassurer les personnes victimes et de dresser un portrait plus large de la situation au stade de la mise en liberté provisoire.

La sénatrice Miville-Dechêne : Merci. C'est tout le temps que j'ai.

[Traduction]

La sénatrice Simons : Merci à tous nos témoins d'avoir fourni un témoignage personnel aussi percutant, aujourd'hui.

Mes questions s'adressent à M. Broadfoot et à Mme Beisel-Cobb. Je tiens à vous remercier, encore une fois, du courage dont vous avez fait preuve pour nous raconter vos histoires. C'est très important pour nous d'entendre ce genre de témoignage, et pas uniquement des témoignages d'experts. Vous êtes devenus des experts, d'une manière trop horrible.

En vous écoutant, tous les deux, raconter votre histoire, j'ai compris qu'il y avait un problème sous-jacent, qui ne concerne pas uniquement le système de mise en liberté sous caution. Le système de justice a complètement échoué, car il n'a pas compris le danger que représente la violence entre partenaires intimes.

Monsieur Broadfoot, dans votre témoignage, vous avez touché à la question de l'éducation des juges. Pourrions-nous nous éloigner un peu des détails du projet de loi C-14? J'aimerais que chacun de vous explique pourquoi il pense que nos tribunaux, nos procureurs et nos agents de police ne comprennent toujours pas à quel point la violence entre partenaires intimes est incroyablement dangereuse et que c'est un prédicteur d'homicide futur. Souvent, ce n'est pas une personne seule qui est tuée, ce sont plusieurs personnes qui sont victimes d'une effroyable tuerie de masse, qui touche la communauté, dans son ensemble.

Qu'est-ce que les gens ne comprennent toujours pas quant à la raison pour laquelle ces cas sont si meurtriers et dangereux?

Mme Beisel-Cobb : Nous sommes des personnes qui gardons espoir. Nous ne croyons pas vraiment que les choses vont arriver, jusqu'à ce qu'elles arrivent vraiment. Nous ne tenons pas compte des signes avant-coureurs. Nous arrivons facilement à faire l'impasse sur ces signes.

Dans le cas de ma fille, lorsqu'il était présent avec le juge... Je pense que nous sommes tellement occupés, nous avons tellement de choses à faire que nous ne prenons pas vraiment le temps de voir ce qu'il y a devant nous. Nous ne lisons pas vraiment le document en nous disant : « D'accord, il a une ordonnance de non-communication. Il a une arme à feu. Il a été accusé de

quickly scan for anything new — nothing there — and then do bail right away, as opposed to saying, “There is a mandatory ankle monitoring. This is a case we need to look at.” I think we’re just too busy ourselves to do things. Everyone is too busy, so we automatically dismiss it. We need time to step back and fully think outside the box and say, “These are red flags and we have to do something because this could be our last chance,” and it was in my daughter’s case.

Mr. Broadfoot: I agree with what Ms. Beisel-Cobb just said.

I would like to add to your question. It’s been touched on that we don’t want to seem too harsh, I guess. I don’t know why that is. If somebody commits a violent act against another individual — we’re talking specifically at this moment about intimate partner violence — there are holes and gaps, as I mentioned, with our education, both from the police services right up to our judges.

Bill C-14 says that, for these violent, extreme acts, you don’t get to just get out. They need to be written in black and white. At that point, I believe it will give the Crown the opportunity to go through this. It will give the judges the opportunity to go through this and not, as was just mentioned, push it off. That is why, potentially, to hopefully answer your question to some degree, this is recurring. That’s my insight to that, I suppose.

Senator Simons: It just seems to me there’s still this deep cultural belief that somehow a man has the right to do this to a female partner. I can’t imagine, Mr. Broadfoot, that if the kind of assault you’re describing had been inflicted on another man, the police would have just let it go.

I know that we will have Bill C-16 before us shortly, which deals with the crime of femicide. I worry that all the legislation in the world doesn’t change anything until our police, our Crown prosecutors’ offices and our judges understand how predictive abuse is of future violence.

Mr. Broadfoot: When Ms. Dunn appeared last month, she gave statistics of those predictors. I don’t have them in front of me, but she shared them with this committee, and they’re pretty high. Why do we continue to allow this? I don’t know either.

Senator Simons: Thank you, all, very much.

harcèlement criminel. Peut-être que nous devrions faire quelque chose de différent? » Il est très facile de simplement chercher s’il n’y a rien de nouveau, et lorsqu’il n’y a rien, d’accorder immédiatement la libération sous caution, au lieu de se dire que, puisque le port d’un bracelet de cheville a été imposé, c’est un cas qui mérite plus d’attention. Je pense que nous sommes bien trop occupés pour faire quoi que ce soit. Tout le monde est trop occupé, donc nous faisons automatiquement abstraction de certaines choses. Nous devons prendre un peu de recul et sortir complètement des sentiers battus et nous dire : « Ce sont des signes avant-coureurs, et nous devons faire quelque chose, car c’est peut-être notre dernière chance. » C’était, effectivement, la dernière chance pour ma fille.

M. Broadfoot : Je suis d’accord avec les commentaires de Mme Beisel-Cobb.

J’aimerais en dire plus, concernant votre question. Quelqu’un a dit que nous ne voulions pas paraître trop sévères, je suppose. J’ignore pourquoi. Si quelqu’un commet un acte violent contre une autre personne — je parle ici spécifiquement de la violence entre partenaires intimes —, comme je l’ai mentionné, il y a des lacunes dans l’éducation des agents de police et aussi des juges.

Le projet de loi C-14 prévoit que, pour ces actes d’extrême violence, vous n’allez pas simplement être libérés. Cela doit être écrit noir sur blanc. À ce stade, je pense que cela donnera l’occasion au procureur de la Couronne de se pencher sur la question. Cela donnera l’occasion au juge de se pencher sur la question, et de ne pas, comme cela vient d’être mentionné, faire l’impasse dessus. C’est pourquoi, potentiellement, pour répondre en quelque sorte, je l’espère, à votre question, la situation se répète. C’est mon avis, je suppose.

La sénatrice Simons : J’ai juste l’impression qu’il y a toujours cette profonde croyance culturelle selon laquelle un homme a en quelque sorte le droit de faire subir cela à sa compagne. Monsieur Broadfoot, il m’est difficile d’imaginer que la police aurait décidé de laisser tomber l’affaire, si le genre d’agression que vous décrivez avait visé un autre homme.

Je sais que nous allons très bientôt étudier le projet de loi C-16, qui concerne le féminicide. Je crains qu’aucune loi au monde ne change quoi que ce soit tant que nos agents de police, nos bureaux des procureurs de la Couronne et nos juges n’auront pas compris à quel point la maltraitance est un prédicteur de la violence future.

M. Broadfoot : Lorsque Mme Dunn a comparu le mois dernier, elle a fourni des statistiques concernant ces prédicteurs. Je n’ai pas ces chiffres en main, mais elle les a communiqués au comité, et les chiffres sont assez élevés. Pourquoi continuons-nous de permettre cela? Je n’ai pas non plus la réponse.

La sénatrice Simons : Merci beaucoup à toutes et à tous.

Senator Pate: Thank you to all of you, and in particular, no parent can imagine the loss of a child. I'm very sorry for that for both of you. Thank you for the work that you're doing, CAVAC. I've been familiar with it for a long time. Mr. Brandt, my work in this whole area started with children in Alberta. Trish Baptie is a good friend.

This morning, as I was coming in to work, I received a call that I have been thinking about since you all started talking. The question that was being put to me was why we are again looking at this end of the system and pretending like adjusting bail will address the failure to deal — as Senator Simons just talked about — seriously with violence against women and children. She was asking in particular, now that we know all of this evidence about the number of men going to websites to figure out how to drug, strangle and rape their own partners, why we're not addressing these issues.

In this moment, was anything else besides bail reform offered to you as an option of how we could do better in these areas? We have leaders, whether it's civic leaders or people in the system itself, who are reinforcing the attitudes that allow what happened to your daughters to happen, which results in women — if they're not killed — being deputized to protect themselves. Was anything else offered to you besides criminal law reform?

Ms. Beisel-Cobb: No. My daughter went and got a restraining order. We all know it's just a piece of paper. I really wish there had been a mandatory ankle monitor because she might have seen him coming and wouldn't have walked down those parkade stairs. I recommend criminals having some type of accountability, like having an ankle monitor on them. In Alberta, we have a 24-7 system now that links the ankle monitor to the victim's cellphone in real time. In Alberta, victims will be able to see within that 100-metre proximity so that they can get out and remove themselves from danger. If my daughter had had that and if the judge had given the ankle monitor, again, she might be alive today.

Mr. Brandt: We have here Mr. Broadfoot and Ms. Beisel-Cobb and their powerful testimonies, and I thank the constituents in Quebec, where I'll be tomorrow with the Maddison Sessions front-line human trafficking investigator's summit that is taking place there for the next week.

La sénatrice Pate : Je vous remercie tous, et je tiens, en particulier, à dire qu'aucun parent ne peut imaginer la perte d'un enfant. Je suis vraiment navrée de votre perte à tous les deux. Merci du travail que vous effectuez au Centre d'aide aux victimes d'actes criminels. Je connais ce centre depuis très longtemps. Monsieur Brandt, j'ai commencé à travailler dans ce domaine, avec les enfants, en Alberta. Trish Baptie est une bonne amie à moi.

Ce matin, en venant au travail, j'ai reçu un appel auquel je pense depuis que vous avez commencé à parler. On me posait une question : pourquoi étudions-nous, encore une fois, cette partie du système en prétendant que la modification de la libération sous caution est la solution à notre incapacité — la sénatrice Simons vient d'en parler — à sérieusement régler le problème de la violence contre les femmes et les enfants? Elle voulait savoir en particulier, à présent que nous avons toutes ces preuves sur le nombre d'hommes qui vont sur des sites Web pour chercher une façon de droguer, d'étrangler et de violer leurs partenaires, pourquoi nous ne nous attaquons pas à ces problèmes.

À l'heure actuelle, vous a-t-on proposé d'autres solutions, à part la réforme visant à durcir les règles de mise en liberté sous caution, pour que nous fassions mieux les choses dans ces domaines? Certains leaders — des leaders de la société civile ou des personnes œuvrant dans le système lui-même — renforcent les attitudes qui ont permis ce qui est arrivé à vos filles et qui obligent les femmes — si elles ne sont pas tuées — à s'armer pour se protéger elles-mêmes. Vous a-t-on offert une autre solution, à part la réforme du droit pénal?

Mme Beisel-Cobb : Non. Ma fille est allée chercher une ordonnance de non-communication. Nous savons tous que ce n'est qu'un simple bout de papier. J'aurais vraiment espéré que l'on oblige le délinquant à porter un bracelet de cheville, parce que ma fille l'aurait vu venir et qu'elle n'aurait pas emprunté les escaliers du stationnement. Je recommande d'imposer des responsabilités aux criminels, comme porter un bracelet de cheville. En Alberta, nous avons un système qui fonctionne 24 heures sur 24 et sept jours sur sept, et qui lie, en temps réel, le bracelet de cheville au cellulaire de la victime. En Alberta, les victimes pourront voir ce qu'il y a à l'intérieur de ce périmètre de 100 mètres, et elles pourront s'enfuir et se mettre à l'abri du danger. Encore une fois, si ma fille avait eu accès à cela et si le juge avait obligé le délinquant à porter le bracelet de cheville, elle serait peut-être toujours en vie aujourd'hui.

M. Brandt : M. Broadfoot et Mme Beisel-Cobb sont avec nous aujourd'hui, avec leurs témoignages percutants, et je remercie les électeurs du Québec, où je participerai demain au sommet de la lutte contre le trafic de personnes, les Maddison Sessions, qui réunit des enquêteurs de première ligne, et qui se tiendra toute la semaine prochaine.

Bullets and fists tear through restraining orders. We have to ensure that we have stronger measures in place. Survivors and front-line workers have been clear. We need more than clarification. We need correction. We have a number of recommendations that I would like to bring. I already talked about reverse onus on bail. I believe that the restoration of mandatory minimum sentences is something that needs to be upheld as a requirement of consecutive sentencing on these violent crimes and to explicitly codify these violent offences in sentencing provisions.

I'll finish with this. I'd like to leave time for the other witnesses as well. I don't believe accountability and rehabilitation are mutually exclusive. We can walk and chew gum at the same time. Sometimes, for the sake of the safety and governability of society and to ensure justice for victims, the rights of perpetrators must be limited.

Rehabilitation programs can be applied in many different circumstances and arrangements. We need a multipronged, multifront approach. I'll finish with that. Thank you, senator.

The Chair: Mr. Broadfoot, did you want to add anything?

Mr. Broadfoot: No, I think they both answered very eloquently. Thank you.

Senator Dhillon: Thank you for being here. I cannot imagine how difficult this is. Thank you for your courage. As a former law enforcement officer, I've seen too many of these things, and they never leave you.

To the group in Quebec, thank you for what you've shared there. My question to you folks is this: When you do your assessment and work through your risk assessment and protection plan for the victims, is that considered part of the bail decision by the court and the prosecutor? Is that part of that decision-making process or is that something that happens outside of that process?

[*Translation*]

Ms. Cormier Gaudet: I wouldn't say that it's outside the judicial process, because the prosecutor receives the professional opinion from our worker. However, it's not filed with the court, so it's actually included in the prosecutor's file.

With respect to the previous question, I'd like to add that we have anti-approach bracelets in Quebec, which is an additional measure that works.

Les ordonnances de non-communication n'ont aucun effet contre les balles et les coups de poing. Nous devons élaborer des mesures plus solides. Les personnes survivantes et les travailleurs de première ligne ont été très clairs. Les clarifications ne suffisent pas. Il faut corriger certaines choses. Nous avons un certain nombre de recommandations que j'aimerais présenter. J'ai déjà parlé de l'inversion du fardeau de la preuve, en ce qui concerne la libération sous caution. Je pense qu'il faut rétablir les peines minimales obligatoires comme exigence relative aux peines consécutives pour ces crimes violents et inscrire explicitement ces crimes dans les dispositions relatives à la détermination de la peine.

Je conclus sur ces propos. Je souhaite laisser du temps pour les autres témoins également. Je ne pense pas que la responsabilité et la réinsertion sociale soient mutuellement exclusives. Nous pouvons marcher et mâcher de la gomme en même temps. Parfois, au nom de la sécurité et de la gouvernabilité d'une société, et pour veiller à ce que justice soit faite pour les victimes, il faut limiter les droits des coupables.

Les programmes de réinsertion sociale peuvent être offerts dans une foule de circonstances et selon divers arrangements. Nous avons besoin d'une approche à plusieurs volets et sur plusieurs fronts. Je vais conclure là-dessus. Merci, sénatrice.

Le président : Monsieur Broadfoot, souhaitez-vous ajouter quelque chose?

M. Broadfoot : Non, je pense qu'ils ont tous les deux répondu de manière très éloquente. Merci.

Le sénateur Dhillon : Merci de votre présence. Je ne peux pas imaginer à quel point cela doit être difficile. Merci de votre courage. En tant qu'ancien agent des forces de l'ordre, j'ai vu bien trop de situations de ce genre et ce sont des choses que l'on n'oublie jamais.

Merci au groupe du Québec de ses commentaires. Je vous pose la question suivante : lorsque vous faites les évaluations, les évaluations des risques, et que vous préparez le plan de protection des victimes, est-ce que cela fait partie de la décision relative à la libération sous caution prise par le tribunal et le procureur? Est-ce que cela fait partie du processus décisionnel ou est-ce que c'est extérieur à ce processus?

[*Français*]

Mme Cormier Gaudet : Je n'oserais pas dire que c'était en marge du processus judiciaire, parce que c'est le procureur qui reçoit l'opinion professionnelle de notre intervenante. Par contre, ce n'est pas déposé à la cour, donc c'est vraiment déposé dans le dossier du procureur.

En lien avec la question précédente, j'aimerais ajouter qu'on a les bracelets antirapprochements au Québec, et que c'est une mesure supplémentaire qui fonctionne.

[English]

Senator Dhillon: I may not have been clear. Do you believe it is important that Crown prosecutors and the courts consider the complexity of a victim's situation and the costs and challenges that are incurred in putting in place a protective plan in these circumstances and that this should be a consideration when bail is being discussed?

[Translation]

Ms. Gasse: That exists in Quebec, but it's not done by CAVAC workers. It's done by probation officers from Quebec's correctional services. They can evaluate offenders at the interim release stage to inform the court. Probation officers can therefore submit a report or testify to inform the court about the risks associated with the accused.

Ms. Cormier Gaudet: However, the accused, so the defence lawyer, must consent to it.

[English]

Senator Dhillon: Thank you.

Senator Dalphond: First, I want to say to the two parents that I share their grief. There's nothing we can do to go back, unfortunately. Your testimony is very powerful in assisting us to decide what we should do next, but it will never put an end to your grief. I'm so sorry for that. As a father of four, I certainly understand.

[Translation]

My questions are for CAVAC.

As you probably know, many provinces still have justices of the peace who hear bail hearings. In Ontario, no legal training is needed to be a justice of the peace. People sometimes confuse judges. There are several types of jurisdictions and several types of judges. The federal Judges Act applies only to judges appointed by the federal government: the Superior Court, the Court of Appeal and the Supreme Court.

In Quebec, I understand that provincial judges have been specialized, they've been trained to focus on violence against women, whether sexual violence or violence against children, and so on. Have you noticed that the judges and various participants — the public prosecutors and the judges in those courts — have a good understanding of the aspects of violence and risks and issue orders accordingly?

[Traduction]

Le sénateur Dhillon : Peut-être que je n'ai pas été assez clair. Pensez-vous qu'il soit important que les avocats de la Couronne et les tribunaux tiennent compte de la complexité de la situation d'une victime et des coûts et des défis que suppose la mise en œuvre d'un plan de protection, dans ces circonstances, et pensez-vous que cela devrait être pris en considération lorsque l'on discute de la libération sous caution?

[Français]

Mme Gasse : C'est quelque chose qui existe au Québec et qui n'est pas fait par les intervenants du CAVAC, mais par les agents de probation des services correctionnels du Québec. Ils peuvent procéder à des évaluations de personnes contrevenantes au stade de la mise en liberté provisoire dans le but d'éclairer la cour. Les agents de probation peuvent donc déposer un rapport ou aller témoigner pour éclairer la cour sur les risques qui sont associés à la personne accusée.

Mme Cormier Gaudet : Cependant, la personne accusée doit y consentir, donc l'avocat de la défense.

[Traduction]

Le sénateur Dhillon : Merci.

Le sénateur Dalphond : Premièrement, je tiens à dire aux deux parents que je partage leur chagrin. Il n'y a rien que nous puissions faire pour retourner en arrière, malheureusement. Votre témoignage est très percutant, car il nous aide à décider des prochaines mesures à prendre, mais il ne va jamais mettre fin à votre chagrin. J'en suis profondément navré. En tant que père de quatre enfants, je comprends certainement.

[Français]

Mes questions sont pour le CAVAC.

Comme vous le savez sans doute, dans plusieurs provinces, il y a encore des juges de paix qui entendent des remises en liberté. En Ontario, il n'est pas nécessaire d'avoir une formation en droit pour être un juge de paix. Les gens confondent parfois les juges : il y a plusieurs sortes de juridictions et plusieurs sortes de juges. La Loi sur les juges du fédéral ne s'applique qu'aux juges qui sont nommés par le gouvernement fédéral : la Cour supérieure, la Cour d'appel et la Cour suprême.

Au Québec, pour les juges provinciaux, je comprends qu'on a spécialisé ces juges, on les a amenés dans des centres qui sont dirigés vers la violence contre les femmes, soit à titre de violence sexuelle ou de violence contre les enfants, et cetera. Est-ce que vous avez remarqué que les juges et les divers intervenants — les procureurs du ministère public et les juges de ces tribunaux — comprennent bien les dimensions de violence et de risques et rendent des ordonnances en conséquence?

Ms. Gasse: I can start and my colleague can add to it.

Under the Act to create a court specialized in sexual violence and domestic violence, there is a strong emphasis on training judges. Someone was saying earlier that there has been mandatory training since 2021, but, for judges who were appointed before that, the focus is on ensuring that they can access information about myths and prejudices related to sexual violence and the full complexity of cases involving intimate partner violence.

That's also available to criminal and penal prosecutors and even defence lawyers. We're starting to see the benefits of all this. Is it perfect? Not yet. However, I think it's a good way for everyone to have the necessary training.

Ms. Cormier Gaudet: I'd just say that there's no guarantee that justices will take these training courses. It can't be imposed on them, but, yes, we're seeing a cultural shift. It's a long process, but I think that's normal.

Senator Dalphond: Have you noticed that more and more judges are issuing orders to wear an anti-approach bracelet?

Ms. Cormier Gaudet: For release, an appraisal will be requested at the probation stage, and the recommendation will be made at that stage.

I'd say that, when those involved in probation say it's feasible, judges will be increasingly inclined to impose a bracelet. In cases where there's a high risk of dangerousness, for our part, it's very rare because there are still criteria. If it can't be done, that's understandable. Otherwise, yes, for my part, I'm seeing that bracelets are more common.

Senator Dalphond: Thank you.

Senator Saint-Germain: Good morning. My question is for the two representatives from CAVAC.

Further to my colleague Senator Dhillon's question, I'd like some clarification. It's about what you said regarding probation officers and the fact that, if the inmate refuses to cooperate with the probation officer, it won't go any further.

Are you referring to the work of the Commission québécoise des libérations conditionnelles? In this specific case, does the Quebec parole board take into account the failure to cooperate

Mme Gasse : Je peux commencer et ma collègue pourra compléter.

Dans le cadre de la Loi visant la création d'un tribunal spécialisé en matière de violence sexuelle et de violence conjugale, il y a vraiment un accent qui est mis sur la formation des magistrats. Quelqu'un disait tout à l'heure que depuis 2021, il y a des formations obligatoires, mais, pour les juges qui ont été nommés précédemment, l'accent est mis pour qu'ils puissent avoir l'information sur les mythes et préjugés au niveau de la violence sexuelle et au niveau de toute la complexité des dossiers en violence entre partenaires intimes.

C'est aussi offert aux procureurs aux poursuites criminelles et pénales et même aussi aux avocats de la défense. Donc, on commence à voir les bénéfices de tout cela. Est-ce que c'est parfait? Ce n'est pas encore parfait. Cependant, je pense que c'est une bonne voie pour que tout le monde puisse avoir les formations nécessaires.

Mme Cormier Gaudet : J'oserais juste dire qu'on n'a pas d'assurance que les formations sont suivies par la magistrature. On ne peut pas leur imposer, mais effectivement, on voit un changement de culture qui s'opère. C'est long, mais c'est normal, je crois.

Le sénateur Dalphond : Au sujet des ordonnances pour porter un bracelet antirapprochement, est-ce que vous notez que de plus en plus de juges en émettent?

Mme Cormier Gaudet : En fait, au stade de la remise en liberté, cela va être une demande d'évaluation qui va être faite au stade de la probation, puis la recommandation va être faite à ce stade.

J'oserais dire que lorsque les gens impliqués en probation disent que c'est faisable, les juges vont être enclins, effectivement, à mettre un bracelet. Dans les dossiers où on a un risque de dangerosité élevé, de notre côté, c'est très rare, parce qu'il y a quand même des critères. Donc, si cela ne peut pas être faisable, on comprend. Sinon, oui, de mon côté, je vois qu'il y a une plus grande présence des bracelets.

Le sénateur Dalphond : Merci.

La sénatrice Saint-Germain : Bonjour. Ma question s'adresse aux deux représentantes du CAVAC.

En complément à la question de mon collègue le sénateur Dhillon, j'aimerais avoir une clarification. Lorsque vous avez parlé des agents de probation et du fait que, si la personne détenue ne consent pas à collaborer avec l'agent de probation, on n'ira pas plus loin.

Est-ce que vous faites référence au travail de la Commission québécoise des libérations conditionnelles? Est-ce que, dans ce cas précis, le fait de ne pas avoir collaboré avec l'agent

with the probation officer? The board is very reserved about authorizing release in such cases.

Ms. Gasse: There are two situations. The first is the evaluation at the interim release stage. At that point, the accused must certainly give consent.

As for the Commission québécoise des libérations conditionnelles, probation officers will conduct a sentence evaluation. That's a different process. They're two different things.

Ms. Cormier Gaudet: Basically, it's a question of assessing dangerousness, so no, it's not taken into consideration at the interim release stage. It's truly on a voluntary basis, and it's an agreement made between the Crown and the defence to send it to the probation team.

Senator Saint-Germain: Thank you for the clarification.

[English]

Senator Clement: Thank you all for your testimony. I don't have a question. I just want to say their names. Madisson Cobb. Breanna Broadfoot. We have to say the names of the women who inspire us out loud as much as we can, so I thank you for saying their names, and I will say them. Madisson Cobb and Breanna Broadfoot. Thank you.

Senator Batters: I have a further question to Ms. Beisel-Cobb. When you learned that your daughter's estranged boyfriend had been released, what did you feel as a family and what message does that type of release decision send to victims and, more broadly, to society about victim protection and accountability?

Ms. Beisel-Cobb: There is none. We were devastated. My daughter did everything right and jumped through every hoop that was asked, and he just walked out of the court to do whatever he wanted. People must be devastated out there — scared. How are we not protecting these people who are asking for it? I don't understand.

Senator Batters: Thank you very much to all of you.

The Chair: Thank you to all the witnesses who testified here today, certainly, the group from the Crime Victims Assistance Centre of Quebec and Mr. Paul Brandt.

In addition, to the witnesses Ms. Beisel-Cobb and Mr. Broadfoot, we thank you for your emotional and compelling testimony. We acknowledge the heartbreaking loss of your daughters. We acknowledge your courage, your strength, your

de probation est pris en compte devant la commission? Généralement, la commission est très réservée quant à l'autorisation pour la libération dans ces moments.

Mme Gasse : Il y a deux situations. La première est l'évaluation au stade de la mise en liberté provisoire. À ce moment-là, c'est sûr que la personne accusée doit donner son consentement.

Au niveau de la Commission québécoise des libérations conditionnelles, une évaluation sur sentence des agents de probation sera faite. À ce moment-là, c'est un processus qui est différent. Ce sont deux choses séparées.

Mme Cormier Gaudet : Dans le fond, on parle de l'évaluation de la dangerosité, donc au premier au stade de la remise en liberté, non, ce n'est pas pris en considération. C'est vraiment sur une base volontaire, puis c'est une entente qui se prend entre la Couronne et la défense pour l'envoyer à l'équipe de la probation.

La sénatrice Saint-Germain : Merci pour la clarification.

[Traduction]

La sénatrice Clement : Merci à toutes et à tous de vos témoignages. Je n'ai pas de questions. Je souhaite simplement dire leurs noms. Madisson Cobb. Breanna Broadfoot. Nous devons, autant que possible, dire à haute voix le nom des femmes qui nous inspirent, donc je vous remercie de dire leurs noms, et je vais les dire. Madisson Cobb et Breanna Broadfoot. Merci.

La sénatrice Batters : J'ai une autre question pour Mme Beisel-Cobb. Lorsque vous avez appris que l'ex-petit ami de votre fille avait été relâché, qu'avez-vous ressenti en tant que famille? Quel message une telle décision de libérer un coupable envoie-t-elle aux victimes et, de manière plus large, à la société, en ce qui concerne la protection de la victime et la reddition de comptes?

Mme Beisel-Cobb : Il n'y a pas de message. Nous étions anéantis. Ma fille avait fait tout ce qu'il fallait et tout ce qu'on lui avait demandé, et le délinquant est simplement sorti du tribunal pour faire tout ce qu'il voulait. Les gens doivent être vraiment bouleversés, terrifiés. Pourquoi ne protégeons-nous pas les personnes qui demandent à être protégées? Je ne comprends pas.

La sénatrice Batters : Merci beaucoup à toutes et à tous.

Le président : Merci à tous les témoins qui ont comparu ici aujourd'hui, et merci aussi au groupe du Centre d'aide aux victimes d'actes criminels du Québec et à M. Paul Brandt.

De plus, madame Beisel-Cobb et monsieur Broadfoot, nous vous remercions de vos témoignages émouvants et convaincants. Nous reconnaissons la perte déchirante de vos filles. Nous vous félicitons pour votre courage, votre force, votre résilience et

resilience and your sense of duty to the Canadian public and to Canadian society for coming here today. Your testimony is etched in our memories, and it will, no doubt, affect the way we analyze the work we still have to do on this bill. Thank you very much for all of that.

(The committee adjourned.)

votre sens du devoir à l'égard du public canadien et de la société canadienne, pour être venus ici aujourd'hui. Vos témoignages sont gravés dans nos mémoires, et ils vont, sans aucun doute, avoir une incidence sur la manière dont nous analysons le travail qu'il nous reste à faire sur ce projet de loi. Merci beaucoup de tout cela.

(La séance est levée.)
